5e ANNÉE — T. L

Nº 1162 — 13 décembre 1953



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard. Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte nº 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs / Six mois : 475 francs
Étranger : un an 940 francs

ACTES DU SAINT-SIÈGE

« Les violences infligées au cardinal Wyszynski lèsent, non seulement les droits d'un seul homme, mais ceux de tout un peuple » déclare S. S. Pie XII en recevant le Corps diplomatique

Jeudi 19 novembre, Sa Sainteté recevait à Castelgandolfo le Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège venu lui faire part de la protestation qu'inspiraient à ses membres les odieux traitements infligés au cardinal primat de Pologne. Ce fut S. Exc. M. Joseph Patrick Walshe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Irlande, qui, au nom de tous ses collègues, exprima la part que le Corps diplomatique prenait aux tristesses de l'Église pour cet attentat aux droits sacrés de l'homme, et le souhait que les responsables reviennent à des sentiments plus humains. Le Souverain Pontife a répondu en français par l'allocution suivante (1) :

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Depuis que se sont déroulés les tristes événements qui ont inspiré votre présente démarche, de partout Nous sont parvenus et Nous parviennent encore les témoignages d'une solidarité dont vous venez en quelques mots de reprendre et de résumer les motifs. Aussi est-ce rempli d'une grande émotion que Nous vous accueillons ici avec les illustres membres du Corps diplomatique accrédité auprès de Nous et dont vous êtes le porte-parole autorisé, et que Nous vous remercions d'avoir voulu, en cette circonstance, Nous apporter un précieux réconfort. Les vexations infligées au très digne cardinal Wyszynski ouvrent dans notre cœur une plaie nouvelle, celle de voir, après tant d'autres, s'ajouter une étape à la voie douloureuse, où depuis plusieurs années chemine la vaillante nation polonaise. Au cours d'une histoire riche en hauts faits et qui compte nombre de pages éclairées de l'héroïsme le plus pur, celle-ci eut bien souvent l'occasion de prouver avec quelle ardeur elle s'attachait à la foi qui, voici près de mille ans, au moment où elle commençait à prendre conscience d'elle-même, et dont rien depuis lors n'a pu réussir à la détacher. L'expérience des siècles le prouve : les vraies convictions religieuses et l'amour de la patrie s'insèrent au plus profond de l'âme humaine, pénètrent ses fibres intimes et comptent parmi ses biens les plus précieux. Bien loin de s'opposer ou même de se gêner mutuellement, ces deux sentiments tirent d'un appui réciproque une vigueur insoupçonnée. Ne répondent-ils pas d'ailleurs aux exigences les plus impératives et les plus naturelles à l'homme, dont ils assurent le perfectionnement et la croissance harmonieuse, individuelle ou collective, dans le respect de l'autorité légitime et du droit international ?

A l'amour de son pays, le peuple polonais a toujours uni la fidélité indéfectible à la personne du Pontife romain, et il y trouve la force qui l'aide à défendre valeureusement son existence. Nous l'avons rappelé aux représentants de l'armée polonaise qui, en 1944, étaient venus au nom de leurs compatriotes Nous manifester le filial hommage de la Pologne « *semper fidelis* ». Nous l'avons répété dans Notre Lettre du 1er septembre 1951 à l'épiscopat et au peuple polonais, et, aujourd'hui comme alors, Nous évoquons avec ferveur le souvenir, maintenant assombri par la douleur et l'anxiété, de l'entretien où l'archevêque de Gniezno et de Varsovie Nous redisait l'inébranlable fermeté de la Pologne dans la tradition qui la relie au Saint-Siège.

L'on ne s'étonnera pas si celui qui s'était donné pour tâche de maintenir les valeurs les plus intangibles de son peuple devient la victime principale de ceux qui espèrent, en frappant la tête, porter un coup décisif qui mettra fin à une tenace résistance.

C'est pourquoi Nous recevons avec gratitude votre protestation contre un acte qui lèse non seulement les droits d'un seul homme, mais ceux de tout un peuple et qui tend à déraciner de sa con-

(1) Le texte français a paru dans *l'Osservatore Romano* 20. 11. 1953.

science des convictions vitales. Qui donc ne se sentirait pas visé par cette entreprise renouvelée contre la dignité humaine ? Les nations que vous représentez se préoccupent de sauvegarder les droits imprescriptibles qui seuls rendent possible une vie sociale digne de ce nom. Leur appui moral ne manquera pas, Nous en sommes certain, de soutenir et d'encourager ceux qui supportent vaillamment des atteintes aussi graves à leur liberté religieuse et politique, et qui trouveront dans leur aide de nouveaux et puissants moyens d'espérer.

La gravité des maux actuels ne doit enlever à personne la confiance en un meilleur avenir. L vérité et la justice ne sont pas des mots. Ell possèdent la force même du Dieu Très-Haut, q s'en porte garant, s'en constitue le défenseur et, d maintenant, en dépit des apparences, met au cœ de ses enfants la certitude du triomphe final de paix dans l'estime réciproque des peuples et l'a cord généreux des bonnes volontés. Que le Tou Puissant vous accorde à vous-mêmes et à v pays respectifs de voir l'aube de ce jour que to désirent et pour lequel beaucoup n'hésitent p à offrir aujourd'hui leurs souffrances et leur vie.

POUR LA CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE MARIAL

Piété — Charité — Œuvres sociales

Le Comité pour l'Année mariale adresse une lettre aux Ordinaires du monde catholique

Le Comité pour l'Année mariale a envoyé aux Ordinaires du monde catholique la lettre circulaire suivante (1) *:*

Cité du Vatican, 19 novembre 1953.

Le jour de la fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge Marie, l'Auguste Pontife a, comme on sait, adressé au monde catholique l'Encyclique *Fulgens Corona,* par laquelle il a annoncé une solennelle « Année mariale », consacrée à la commémoraison du centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Ainsi qu'il ressort de l'Encyclique, le Saint-Père, en invitant le clergé et les fidèles à célébrer les gloires de la Mère de Dieu, conçue sans péché, attend de la manifestation mariale des fruits abondants pour les âmes.

Sa Sainteté désire surtout que la méditation du grand mystère de Marie concoure à apporter au monde un renouveau de vie chrétienne, qui se manifeste dans la réforme des mœurs et dans la pratique des vertus évangéliques.

Pour atteindre ces fins, le Saint-Père demande : des prières aux intentions qu'il a indiquées lui-même, des pèlerinages et des cérémonies sacrées dans les sanctuaires mariaux, des séries de conférences et de prédications, au profit des fidèles et des œuvres de pénitence.

En attendant, à la veille du commencement solennel des cérémonies centenaires, qui aura lieu le 8 décembre prochain, fête de l'Immaculée-Conception, a été spécialement constitué un « Comité pour l'Année mariale », qui a son siège dans la Cité du Vatican.

Ce Comité n'a pas pour but d'encourager ni de diriger l'afflux de pèlerins dans la Ville Éternelle, comme durant l'Année Sainte, mais plutôt celui de coordonner et, s'il en est sollicité, de faciliter toutes les initiatives qui dans les différents diocèses seront prises pour réaliser les augustes désirs du Pape.

Afin que les fruits espérés de la célébration du centenaire puissent mûrir dans chaque âme, il y a lieu de préférer des manifestations diocésaines et paroissiales, destinées à susciter dans l'ensemb des fidèles et en chacun d'eux une plus granc affection envers la Très Sainte Vierge.

Que l'on fasse connaître les sanctuaires consa crés à la Madone, surtout les plus célèbres et le plus proches ; que soient organisées, si possibl pour chaque paroisse, des séries de conférence et de prédications, sous une forme catéchétiq et formatrice ; que soient répandus les livres s Marie, en stimulant les fidèles à s'approcher plu fréquemment et avec plus de dévotion des sain sacrements.

Et parce que, au cours de l'année consacrée Marie, on désire rallumer le sentiment de la ch rité entre les chrétiens, lesquels doivent se cons dérer comme des frères, unis sous la protectio de la même et unique Mère céleste, on pourra envisager l'opportunité de fonder des œuvre sociales ou d'assistance, consacrées à la Vierg Immaculée, qui demeurent un monument vivant d ses fêtes centenaires.

Et puis, que dans chaque manifestation on n manque pas de se souvenir et de prier pour le frères dans la foi, fils de Marie, comme nous, q souffrent persécution pour la justice.

Les Excellentissimes Ordinaires, dans leur expé rience et prudence, s'ingénieront à réaliser ces in tiatives et d'autres encore, dans une entente ha monieuse avec les Congrégations religieuses et le diverses associations catholiques, en constituan là où ils sont nécessaires, des Comités nationau et diocésains dans un esprit de sainte et serein émulation.

Le Comité pour l'Année mariale se met à la dis position de tous pour les informations et sugges tions qui peuvent lui être demandées ; il serait sur tout heureux d'être mis au courant de ce qui s fait dans les différents diocèses, afin que le tra vail de chacun devienne un trésor commun, en ins pirant à d'autres une noble émulation pour l gloire de Dieu et de sa Mère, et pour le bien de âmes.

Enfin, il remercie les Excellentissimes Ordinaire pour leur coopération et demande des prières pou lui-même, afin que la grâce divine, par l'interces sion de la Vierge, l'éclaire et le soutienne dan l'accomplissement de la délicate tâche que la bont du Saint-Père a daigné lui confier.

Pour le Comité de l'Année mariale, le présiden

LUIGI TRAGLIA, *arch. tit. de Césarée en Palestin*

(1) Traduction par J. THOMAS D'HOSTE du texte italien paru dans *l'Osservatore Romano* du 21 novembre 1953.

Lettre du cardinal Valerio Valeri aux Religieux

Le cardinal préfet de la Congrégation des Religieux, S. Em. Mgr Valerio Valeri, a adressé à tous les Supérieurs majeurs d'Ordre ou de Congrégation la lettre suivante (1) *:*

S. C. DES RELIGIOSIS
N° 01717/53 Rome, 17 novembre 1953.

TRÈS RÉVÉREND PÈRE GÉNÉRAL,

Votre paternité, Révérendissime, sait que le Saint-Père a, par l'Encyclique *Fulgens Corona* du 8 septembre 1953, annoncé l'Année mariale qui doit se célébrer dans l'univers catholique.

Sa Sainteté a daigné constituer un Comité qui a la charge d'organiser les manifestations en l'honneur de la Vierge, spécialement à Rome, en fournissant des suggestions opportunes et des encouragements aux autres diocèses.

Ce Comité a donc manifesté à ce Dicastère son désir de faire parvenir également aux Ordres et Congrégations religieux ses premières salutations, avec la certitude qu'ils s'associeront à ses initiatives avec leur élan habituel.

En particulier, le Comité exhorte les Supérieurs majeurs des Ordres et Congrégations à bien vouloir coordonner les initiatives et les manifestations qu'eux-mêmes ou leurs membres, d'accord avec eux, ont l'intention d'organiser en l'honneur de la Vierge, avec l'activité que les évêques développeront pour se conformer à l'Encyclique *Fulgens Corona.*

Il s'agit, en effet, d'éviter que ces manifestations puissent se gêner les unes avec les autres, en nuisant ainsi à la réussite de cette célébration.

Je vous remercie de ce que vous ferez dans ce sens et je profite de cette occasion pour me redire votre tout dévoué dans le Seigneur.

VALERIO VALERI, *cardinal préfet.*

A. LARRAONA, *secrétaire.*

S. C. DES RELIGIOSIS
N° 01717/53 Rome, 18 novembre 1953.

TRÈS RÉVÉREND PÈRE GÉNÉRAL,

Pour donner suite à la circulaire qui vous a été envoyée le 17 novembre au sujet de l' « Année mariale », la Sacrée Congrégation est certaine que les Religieux de votre Ordre n'auront pas manqué de méditer avec une pieuse et filiale attention l'Encyclique *Fulgens Corona* du 8 septembre 1953, par laquelle S. S. Pie XII a proclamé l'Année mariale. Ils auront évidemment remarqué l'insistance avec laquelle le Saint-Père exhorte *tout le monde* à la prière *commune* et à la pénitence, étant donné la nécessité « de faire appel à l'aide d'une force plus qu'humaine, qui illumine d'une clarté céleste les esprits eux-mêmes, qui atteigne les âmes elles-mêmes, les renouvelle par la grâce divine et sous l'influence de celle-ci les rendent meilleures ». (Encycl. cit.) (2)

Ceux qui sont consacrés au Seigneur et au service de l'Eglise, ils auront ressenti plus que les autres, dans leur cœur particulièrement sensible, le feu de l'angoisse qui étreint le cœur du Pape, énumérant tant de misères morales et matérielles, tant de persécutions et de souffrances ; la parole du Vicaire du Christ aura allumé en eux plus vivant que jamais le désir d'être plus dignes de leur vocation, spécialement en cette année où l'on célèbre « le mystère de la Très Sainte Vierge, dont la Conception fut immaculée et préservée de toute tache originelle. » (1) Ensuite, ils savent bien que « personne ne peut faire quoi que ce soit, comme il convient, pour le bien commun, s'il ne brille tout d'abord lui-même comme un exemple de vertu pour les autres ». (2)

Pour réunir en un seul bouquet, en les confondant dans l'unité et la charité, les prières, les œuvres et les vœux que la pacifique armée des membres des états de perfection s'apprêtent à faire monter vers le ciel, en cette Année mariale, le Comité marial a suggéré et la Sacrée Congrégation des Religieux propose aux Instituts religieux qui dépendent d'elle les initiatives suivantes qu'elle juge à la portée de tous :

A) *Pour ceux qui appartiennent aux états de perfection :*

1° Approfondir leur connaissance des dogmes qui se rapportent à la Très Sainte Vierge, surtout celui de l'Immaculée Conception, par la méditation, l'étude et la lecture.

Ce dogme rappelle, en effet, d'une façon spéciale, et d'une manière puissante et saisissante, l'importance de la vie de purification comme base de tout progrès ferme et assuré dans la vie de perfection et la nécessité pour tout apostolat d'être défendu, appuyé et transformé par une parfaite pureté.

Que les supérieurs et supérieures fassent donner à leurs sujets par des prêtres fervents et compétents en mariologie des conférences pieuses et savantes.

2° *Pratique et œuvres.*

a) On suggère de consacrer le 8 de chaque mois au culte spécial de Marie de la manière que les supérieurs détermineront (méditations, lectures, Saluts, etc.) et de ne pas oublier de distribuer le plus tôt possible la prière composée par le Saint-Père pour l'Année mariale.

b) Tous les samedis, les supérieurs et leurs sujets dans le monde entier s'uniront dans la prière à Marie et en esprit de pénitence prieront pour les persécutés pour la cause de la foi, en pensant spécialement aux religieux et religieuses. Ils prieront encore pour que les droits sacrés de l'Eglise soient partout respectés et aussi pour la conversion des persécuteurs.

c) L'Année mariale devra souligner la nécessité que l'apostolat religieux s'inspire de la générosité la plus désintéressée. Qu'aucune vue égoïste ne vienne couper les ailes de notre ardeur apostolique. Que rien n'arrête le concours magnanime que nous devons apporter à l'œuvre commune, aux œuvres et à l'apostolat diocésain. Des contacts fréquents entre les Supérieurs majeurs et les évêques pourront faciliter l'entente nécessaire.

Qu'on ne néglige pas de venir en aide d'un cœur fraternel, même gratuitement, aux monastères et couvents de femmes qui demandent des services, spécialement de caractère spirituel (retraites, prédication, confessions, etc.).

d) Pendant l'Année mariale, chaque Institut, chaque province, et si possible chaque maison de l'Institut, s'efforcera de commencer une œuvre sociale en rapport avec l'esprit de l'Institut (cli-

(1) Traduction de *la D. C.*
(2) Cf. *D. C.*, n° 1158 (18 oct. 1953), col. 1287.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1158 (18 oct. 1953), col. 1286.
(2) *Ibid.*, col. 1289.

niques gratuites, dispensaires ou fondation d'un lit gratuit ; écoles gratuites ou places gratuites dans les écoles, visites aux quartiers pauvres et catéchismes, « service social », etc.).

B) *Pour les élèves, garçons et filles, des collèges et pour ceux qui sont d'une façon ou de l'autre en rapport avec les religieux* (toutes proportions gardées).

1° Leur faire connaître en les approfondissant les privilèges et les mystères de Marie, spécialement celui de l'Immaculée Conception.

Faire exécuter par les élèves de petits travaux sur la Madone (concours, compositions écrites, peintures, décorations, affiches, petites réunions avec chants, représentations de scènes se rapportant à la vie de Marie, exposition du livre marial, etc.).

2° S'occuper activement de propager la récitation du saint rosaire dans les familles, ainsi que de l'Angélus et la consécration personnelle au Cœur Immaculée de Marie.

3° Promouvoir la fondation par les élèves, garçons et filles, les anciens et anciennes élèves, ou en général par ceux qui sont de quelque façon sous l'influence de l'Institut ou de la maison, d'une œuvre sociale en rapport avec leurs moyens, ou du moins qu'ils soutiennent les œuvres fondées par l'Institut.

Qu'on recommande, en outre, les travaux en faveur des pauvres et des églises, l'instruction religieuse aux classes pauvres, etc.

Je suis certain que Votre Révérendissime appréciera à sa juste valeur ces suggestions de la Sacrée Congrégation des Religieux et s'occupera de les faire parvenir le plus tôt possible à la connaissance de ses sujets.

A la fin de l'Année mariale (8 décembre 1954), vous ne manquerez pas de nous présenter un court rapport sur ce qui aura été fait dans votre Institut, d'après ce que nous venons de vous suggérer. Ce sera pour moi un honneur de présenter ces rapports au Saint-Père qui y trouvera, j'en suis sûr, un grand motif de consolation.

Avec mes sentiments de religieux respect, croyez-moi, Très Révérend Père, votre tout dévoué *in Christo*.

Cardinal VALERIO VALERI.

P. ARCADIO LARRAONA, *secrétaire*.



PRIÈRE DU PAPE
pour l'Année mariale (1953-1954)

Voici, donné par A. F. P. (1), *le texte de la prière composée par le Pape pour l'Année mariale et qu'il récitera pour la première fois le* 8 *décembre à Sainte-Marie Majeure.*

O Marie, Mère Immaculée de Jésus et notre Mère, saisis par la splendeur de votre céleste beauté et pressés par les angoisses de ce temps, nous nous jetons entre vos bras, certains de trouver dans votre cœur très aimant la satisfaction de nos ferventes aspirations et le refuge assuré dans les tempêtes qui de toutes parts nous assaillent.

(1) Revu sur le texte italien paru dans *l'Osservatore Romano* du 22. 11. 1953.

Nous sommes accablés par nos fautes et suc combons sous le poids d'infinies misères, et pour tant nous admirons et chantons l'incomparabl richesse des dons sublimes dont Dieu vous a com blée au-dessus de toute autre pure créature, depu le premier instant de votre Conception jusqu'a jour où, élevée au ciel, il vous a couronnée Rein de l'univers.

O limpide source de foi, abreuvez nos esprit des vérités éternelles ! O lis odorant de toute sain teté, imprégnez nos cœurs de votre céleste par fum ! O triomphatrice du mal et de la mor inspirez-nous une profonde horreur pour le péch qui rend l'âme abominable à Dieu et esclave c l'enfer !

Ecoutez, ô Bien-Aimée de Dieu, le cri ferven qui s'élève de chaque cœur fidèle en cette anné qui vous est consacrée. Penchez-vous sur nos plaie douloureuses. Changez le cœur des méchant séchez les larmes des affligés et des opprimé réconfortez les pauvres et les petits, éteignez le haines, adoucissez la dureté des mœurs, garde chez les jeunes la fleur de la pureté, protégez l sainte Eglise, faites que les hommes ressenten tous l'attrait de la bonté chrétienne. En votre nom dont l'écho retentit harmonieusement dans le cieux, que les hommes se reconnaissent frères e les nations membres d'une seule famille, su laquelle resplendisse le soleil d'une paix sincère e universelle.

Accueillez, ô Mère très douce, nos humble prières et obtenez-nous par-dessus tout de pouvoi un jour répéter devant votre trône, jouissant ave vous du bonheur éternel, l'hymne qui mont aujourd'hui sur la terre autour de vos autels Vous êtes toute belle, ô Marie ! Vous êtes la gloire la joie, l'honneur de notre peuple ! Ainsi soit-il

Fête de la Présentation de la Sainte Vierge 21 *novembre* 1953.

PIE XII.

INDULGENCES ATTACHÉES à la récitation de la prière de l'Année mariale

L'Osservatore Romano *du* 29 *novembre* 1953 *a publié le texte italien émanant de la Sacrée Pénitencerie, sur le gain des indulgences, dont voic la traduction :*

La Sacrée Pénitencerie communique :

Le Saint-Père Pie XII heureusement régnant a daigné accorder aux fidèles qui réciteront la prière de l'Année mariale, composée par Sa Sainteté et qui sera lue dans la basilique de Sainte-Marie Majeure lors de la prochaine solennité de l'Immaculée Conception, les indulgences suivantes I. *Indulgence partielle* de cinq ans, à gagner chaque fois qu'on la récitera dévotement, au moins le cœur contrit. II. *Indulgence plénière*, aux conditions habituelles (1), à gagner lors des deux fêtes de l'Immaculée Conception et tous les samedis de l'Année mariale.

(1) Se confesser, communier, prier aux intentions du Pape

SACRÉE PÉNITENCERIE
(Section des indulgences)

écret accordant des faveurs spirituelles à l'occasion de l'Année mariale [1]

Pour obtenir des fruits spirituels plus abon-nnts par la célébration d'une Année mariale, pres-rite par l'Encyclique *Fulgens corona gloriae*, du septembre 1953, à l'occasion du premier cente-aire de la définition du dogme de l'Immaculée-nnception de la Bienheureuse Vierge Marie, Notre rès Saint-Père le Pape Pie XII, dans l'audience ccordée le 10 novembre courant au cardinal Grand énitencier soussigné, a daigné accorder les faveurs pirituelles suivantes qui seront valables durant ute l'Année mariale :

I. Une indulgence plénière à gagner par tous les dèles chaque fois que, ayant obtenu le pardon leurs fautes et ayant communié, ils visitent avec été n'importe quelle église érigée en l'honneur la Bienheureuse Vierge Marie, ou une chapelle, il s'agit de lieux de Mission, et prient à l'inten-n du Souverain Pontife. Cette indulgence plé-ère *toties quoties* peut être gagnée : les jours ouverture et de clôture de l'Année mariale, à voir le 8 décembre 1953 et le 8 décembre 1954 ; alement aux fêtes de la Nativité de la Sainte ierge, de l'Annonciation, de la Purification, des pt-Douleurs et de l'Assomption de la Bienheu-use Vierge Marie.

II. Les mêmes fidèles peuvent gagner — après oir rempli les conditions indiquées ci-dessus — ndulgence plénière tous les samedis de l'Année ariale et, chaque fois qu'ils participent à des lerinages collectifs à des sanctuaires, églises ou apelles de la Bienheureuse Vierge Marie.

III. Les mêmes fidèles peuvent, s'ils se trouvent ns les conditions et dispositions exigées plus ut, gagner également l'indulgence plénière en sistant pieusement à une fonction sacrée célébrée l'honneur de la Sainte Vierge ; ils peuvent gner une indulgence de dix ans s'ils accom-issent cette pieuse pratique, au moins d'un cœur ntrit [sans s'être confessés ni avoir communié].

IV. La faculté est accordée à chaque évêque rési-ntiel de donner la Bénédiction papale avec l'in-lgence plénière qui y est attachée, à l'occasion la célébration solennelle de la messe pontificale, s jours d'ouverture et de clôture de l'Année ariale.

V. Tous les autels dédiés à la Sainte Vierge seront s autels « privilégiés » en faveur de l'âme d'un dèle décédé dans l'amitié de Dieu, pour laquelle messe sera dite par n'importe quel prêtre à cet tel.

VI. Lorsqu'il s'agit d'un sanctuaire particulier la Vierge Marie est l'objet d'un culte très spé-al et auquel des foules de pèlerins, venant même régions éloignées, ont continué de se rendre r dévotion mariale, les pèlerins peuvent dans ce nctuaire — en plus des faveurs spirituelles déjà umérées — gagner l'indulgence plénière, non seu-ment chaque samedi, mais aussi les autres jours l'Année mariale, pourvu que s'étant régulière-nt confessés et ayant communié, ils visitent e piété ce sanctuaire et y prient à l'intention du uverain Pontife.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Péniten-ri apostolique, le 11 novembre 1953.

N. card. CANALI, *Grand Pénitencier.*
I. ROSSI, *secrétaire.*

[1] Traduit du texte latin dans *A. A. S.*, vol. XLV, 5 nov. 1953), p. 696.

Une messe de minuit pour le début et la fin de l'Année mariale

Décret de la S. Congrégation des Sacrements [1]

Afin qu'une plus grande solennité et splendeur de cérémonies liturgiques marquent le commencement et la fin de l'Année mariale, établie dernièrement pour le monde entier par la Lettre-Encyclique *Fulgens Corona*, notre Très Saint-Père Pie XII, Pape en vertu d'un dessein de la divine Providence, a daigné volontiers, le 25 du mois de novembre, accorder aux Ordinaires des lieux la faculté d'autoriser dans chaque église-cathédrale, collégiale, conventuelle, paroissiale, ainsi que dans les principales églises et oratoires, même confiés à des religieux, et surtout dans les sanctuaires et églises consacrés à la Très Sainte Vierge Marie, où le peuple a continué de se rendre en grand nombre, à l'exception cependant des oratoires privés, la célébration d'une sainte messe, même solennelle, une demi-heure après minuit, dans la nuit du 7 au 8 décembre 1953, et également entre les mêmes jours de décembre 1954. Durant cette messe, ou aussitôt après qu'elle est finie, les fidèles, convenablement disposés, peuvent s'approcher de la Sainte Table, sous réserve d'être à jeun depuis minuit.

Les Révérendissimes Ordinaires peuvent accorder cette autorisation, à la condition que soient adressées de pieuses supplications à Dieu et à la Bienheureuse Vierge Immaculée, pour implorer les très précieux et très importants bienfaits, énumérés en détail dans la Lettre-Encyclique ci-dessus mentionnée, durant un espace de temps de deux heures au moins, y compris le temps de la célébration de la messe. Il faudra que, par ailleurs, soit observé tout ce qui est prescrit par le droit, en prenant bien soin d'éviter tout danger d'irrévérence et de profanation.

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation de la discipline des sacrements, le 26 novembre 1953.

† B. Card. LOUIS MASELLA, *évêque de Palestine, propréfet.*

F. BRACCI, *secrétaire.*

Nouvelles faveurs

L'Osservatore Romano *du 4 décembre publie le texte latin d'un décret de la Congrégation des Rites autorisant la célébration d'une messe votive de l'Immaculée Conception, sous certaines conditions* (2) :

DÉCRET
POUR ROME ET L'UNIVERS.

Le Souverain Pontife, par la Lettre-Encyclique *Fulgens Corona* du 8 septembre de cette année, a annoncé l'Année mariale. Pour que la piété du peuple chrétien envers la Vierge Marie Mère de Dieu s'enflamme de plus en plus chaque jour et que non seulement on adresse à la très douce Vierge des prières privées, mais encore des supplications publiques, la Sacrée Congrégation des Rites, par ordre du Très Saint-Père, accorde avec bienveillance que durant l'Année mariale, depuis le 8 décembre jusqu'à la même date de l'an prochain, dans toutes les églises et oratoires, tous les samedis de cette année, on pourra dire ou chanter la messe votive de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, pourvu que n'intervienne pas une fête double de première ou de seconde classe, une férie, une vigile ou une octave

(1) Traduit du texte latin dans *l'Ossevratore Romano* (2. 12. 53).
(2) *Ibid.*, 4. 12. 53.

privilégiée de premier et de second ordre, une fête, vigile ou octave de la Sainte Mère de Dieu et que, de plus, on assure quelque pieux exercice en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie. Nonobstant toutes choses contraires. Le 29 novembre 1953.

A. CARINCI, *archevêque de Sileucie, secrétaire.*

† C. Card. MICARA, *évêque de Vellatri, propréfet.*

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

MISE EN GARDE

Sous ce titre la Semaine Religieuse du diocèse de Lille *du* 29. 11. 1953, *p.* 510, *publie dans sa partie officielle le texte suivant :*

La Revue *Paternité*, dirigée par M. Pierre Lemaire, dans son numéro 44 d'octobre 1953, a porté de graves accusations contre la Fédération Nationale d'Action Catholique, à propos du Plan de Travail sur l'Ecole, proposé par ce Mouvement d'Action Catholique aux membres de nos Unions Paroissiales.

Elle a, dans ce même numéro, violemment attaqué le Mouvement des Enseignants Chrétiens, mettant en doute leur foi catholique et leur soumission à l'Eglise.

Ces accusations sont fausses et calomnieuses et ce qui les aggrave encore, c'est qu'elles sont répandues dans le diocèse par des tracts, publiés sans aucune autorisation de notre part et contre notre gré.

Nous mettons donc notre clergé et nos fidèles en garde contre les procédés de dénigrement systématique que la revue *Paternité*, au mépris de la justice et de la charité les plus élémentaires, ne cesse d'employer pour détourner les catholiques d'adhérer à des mouvements parfaitement en règle avec l'Eglise et recommandés par les Evêques.

Nous rappelons une fois de plus, à cette occasion, que nos diocésains n'ont de consignes à recevoir, ni de M. Lemaire, ni de personne d'autre que du Pape et des Evêques, en ce qui concerne leur foi et leur apostolat d'Action catholique.

† ACHILLE, *Cardinal* LIÉNART, *Evêque de Lille.*

La Semaine Religieuse du diocèse de Lyon *du 4 décembre* 1953, *p.* 21, *a reproduit, sous le titre* A propos de « Paternité », *le texte qu'on vient de lire et le fait suivre des lignes suivantes* (p. 22) :

Je ne puis que faire miens les termes énergiques de ce communiqué. J'en ai, d'ailleurs, une raison spéciale, la Fédération Nationale d'Action Catholique étant l'un des groupements qui relèvent de la Commission épiscopale que je préside et ayant moi-même participé à l'une des Journées du Congrès auquel on fait allusion.

De quelque côté qu'elles viennent, ces interventions qui empiètent sur la mission de la Hiérarchie, et qui parfois contredisent ouvertement ses attitudes, sont également dommageables à l'Eglise.

Il est, d'autre part, regrettable que la revue *Paternité* semble avoir oublié à ce point le Communiqué que l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques adressait en mars à tous les publicist catholiques et d'où j'extrais les lignes suivantes

« Sans doute, l'Eglise tient-elle pour légitim qu'il y ait des prises de position divergentes. D lors que les impératifs sacrés de la foi et de morale sont respectés et servis, il y a place po l'expression des idées personnelles, des tendanc ou des vues de chacun. Encore faut-il que cet expression n'empiète pas sur le terrain propre la Hiérarchie, et qu'un écho fidèle soit donné toutes ses directives, notamment dans le domai de la pastorale, de l'Action Catholique et de l'a tion sociale... Encore faut-il qu'en exprimant s pensée personnelle, le publiciste catholique r l'identifie pas avec la vérité, au détriment de l vertu d'humilité, et ne sous-estime pas la pens d'autrui, au détriment de la vertu de charité... saura donc éviter les suspicions, les polémiqu aigres et prolongées, dont l'effet le plus sûr e de semer la division dans les rangs du clergé des fidèles. » (1)

† PIERRE-MARIE, card. GERLIER, *Archevêque de Lyon.*

NOTE DE CHRONIQUE SUR LES PRÊTRES-OUVRIER

(Radio-Vatican, novembre 1953)

Le R. P. Beslay, S. J., directeur des émission de langue française de Radio-Vatican, nous fa parvenir le texte exact de la note sur les prêtres ouvriers, radiodiffusée par les services de la radi vaticane, pour les points où le texte transmis pa l'A. F. P., que nous avons reproduit en notr numéro 1161 (29 *novembre* 1953), *colonne* 1474, *es différent de la note radiodiffusée en français. Voic le texte de Radio-Vatican :*

La déclaration des trois cardinaux françai reflète avec transparence l'unité de vues *qui n pouvait manquer de s'établir* entre Rome et l'épis copat français...

Quant à la campagne entreprise par la press des partis de gauche, avec un zèle inaccoutumé pour déplorer l'abandon des ouvriers de la par de l'Eglise, nous attendrons, pour la juger, d savoir comment elle réagira devant la solennell déclaration que l'Eglise n'entend nullement se teni à l'écart du monde des travailleurs. Cette presse logiquement, devrait se réjouir de voir confirme aujourd'hui l'engagement assumé par l'Eglise d continuer à s'intéresser aux masses ouvrières.

Non moins péremptoire...

— *Méditations sur la Sainte Vierge*, par le R. P. A. VERMEERSCH, S. J. — Deux vol. 14,5 × 21 cm. de 296 e 360 pages. Prix : 1 650 francs. Editions Beyaert, Bruges

Cet ouvrage important est divisé en trois parties. La première porte sur les différentes fêtes de la Saint Vierge s'échelonnant au cours de l'année; la deuxième intitulée : Méditations pour le mois de Marie, étudi la Sainte Vierge à travers les scènes du Nouveau Testament qui se rapportent à elle; la troisième parti a pour titre : Méditations pour les samedis. L'attention y est attirée sur les grandeurs, les vertus et les gloires dont a été ornée la Mère de Dieu. Deux séries de neuvaines, l'une pour l'Immaculée Conception, l'autre qui a pour titre : neuvaine pour acquérir la dévotion à la Sainte Vierge et qui peut servir à la préparation de la fête de l'Assomption, complètent ce recueil de méditations qui, par son caractère à la fois doctrinal et pratique, aidera à la formation d'une solide piété mariale.

(1) *D. C.*, n° 1143 du 22. 3. 1953, col. 325 et 326.

QUESTIONS ACTUELLES

La paroisse, cellule de l'ordre social

Lettre de S. Exc. Mgr Montini à S. Em. le cardinal Léger (18. 7. 1953)

La Semaine sociale du Canada s'est déroulée tte année en deux sessions : la première Antigonish (Nouvelle-Ecosse) pour les Canaens de langue anglaise, la deuxième à Edmunsn (Nouveau-Brunswick) pour ceux de langue ançaise. Elle portait sur ce thème : « La roisse, cellule fondamentale de l'ordre social. » oici le texte de la lettre qu'à cette occasion Exc. Mgr Montini, prosecrétaire d'Etat, a, au m du Saint-Siège, adressée en français à Em. le cardinal Léger, archevêque de Montréal. ne lettre identique avait été adressée le même ur en anglais à S. Em. le cardinal McGuigan, chevêque de Toronto (1) :

18 juillet 1953.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Cette année marquera une étape décisive dans istoire des Semaines sociales du Canada qui ivent à la province de Québec, et spécialement zèle éclairé du R. P. Archambault, leur origine leur premier développement. Sur l'initiative de piscopat, en effet, les catholiques de langue glaise tiendront au mois d'août à Antigonish ur première session, présidée par S. Exc. gr MacDonald, tandis que, quelques semaines us tard, leurs frères de langue française se réuront à Edmunston, dans le Nouveau-Brunswick. thème d'étude sera d'ailleurs le même de part d'autre, et ainsi l'unité des recherches se conguera heureusement à la dualité des sessions ur assurer aux conclusions un plus large retensement. Aussi m'est-il agréable de transmettre Votre Eminence les paternelles félicitations du uverain Pontife qui souhaite de tout cœur que tte extension nouvelle soit pour le plus grand en du pays tout entier.

Le sujet de cette double Semaine se situe du ste au cœur de la vie catholique canadienne, où paroisse est si en honneur. Au regard de nt de problèmes sociaux qui se posent aujourhui à la conscience des fidèles, l'enquête prosée sur « la paroisse, cellule sociale », entend anifester le rôle de l'institution paroissiale dans société contemporaine, urbaine et rurale. Rôle ovidentiel, à vrai dire, dont il plaît au Saintre de souligner ici quelques aspects majeurs, la lumière des principes supérieurs qui régissent ute vie paroissiale.

La paroisse, cellule du Corps du Christ.

Qu'est-ce donc qu'une paroisse ? C'est la plus tite portion de l'unique et universel troupeau nfié à Pierre par le Seigneur. Sous l'autorité ur prêtre responsable, qui a reçu de son évêque charge des âmes, elle est, dans l'Eglise de Jésus-Christ, la première communauté de vie chrétienne, communauté à la taille humaine, telle que le berger puisse connaître ses brebis et les brebis leur berger. Un territoire délimité en trace normalement les contours au sein du diocèse, et ainsi la paroisse est-elle fixée à un sol, insérée dans des traditions locales et des horizons définis. Au cœur de ce territoire, voici enfin, surmontée de son clocher, l'église paroissiale, avec son baptistère, son confessionnal, son autel et son tabernacle, l'église, symbole de l'unité, centre de la vie commune.

Car, il importe de s'en souvenir, la paroisse est avant tout un foyer de vie religieuse et de rayonnement missionnaire ; ses vrais fidèles se comptent au pied de l'autel quand le prêtre distribue le Pain de vie. Le curé n'est pas chef de sa communauté, au sens profane du terme (Cf. *Matth.* XX, 25-28), il est bien plutôt ministre du peuple de Dieu, n'ayant reçu autorité spirituelle sur ses ouailles que pour être parmi elles le dispensateur des mystères de Dieu « afin qu'elles aient la vie et l'aient en abondance » (*Joan.* X, 10). Jésus connu, aimé et servi de tous : telle est, selon les propres termes du Saint-Père, la fin de toute la vie paroissiale. Et Sa Sainteté ne craint pas d'insister : « Le reste est estimé en tant qu'il sert et dans la mesure où il sert la réalisation du but que l'Eglise veut obtenir. Le terrain de sport, le théâtre, le cinéma paroissial, l'école même, s'il y en a une — institutions toutes des plus utiles et souvent nécessaires, — ne sont pas le centre de la paroisse. Le centre, c'est l'église... Le centre s'appelle « vie des âmes », s'appelle Jésus. » (Discours à une paroisse de Rome, du 11. 1. 53, *O. R.* du 21. 1. 53.) Or, c'est précisément une telle paroisse, cellule vraiment vivante et active du Corps du Christ, qui est appelée, par sa fidélité même à sa propre mission religieuse, à jouer dans la régénération de la société moderne un rôle de premier plan.

Les problèmes sociaux débordent le cadre de la paroisse.

Pour mieux souligner cette vérité, les maîtres des Semaines sociales ne manqueront pas d'attirer l'attention de leurs auditeurs sur certains traits de la situation sociale des villes et des campagnes qui préoccupent aujourd'hui à juste titre l'épiscopat canadien. Si la paroisse, en effet, est principalement ordonnée au royaume de Dieu, elle ne saurait pour autant se désintéresser des institutions et réalités quotidiennes qui conditionnent le développement de la personne et la vie de la cité ; la nécessité et les bienfaits de l'action sociale chrétienne ne sont plus à dire, et la paroisse doit évidemment y collaborer. Mais prenons garde toutefois que la plupart des grands problèmes sociaux auxquels les catholiques doivent désormais faire face débordent largement,

(1) *L'Osservatore Romano* des 3-4 août 1953 a publié t texte anglais et *l'O. R.* du 5 août a donné le texte ançais que nous reproduisons. Les sous-titres sont de *D. C.*

dans leurs données comme dans leurs solutions, le cadre restreint de la paroisse ; tels, parmi tant d'autres, les problèmes soulevés par la création d'une grande industrie ou les migrations de populations. L'esprit de clocher nuirait ici à toute réalisation efficace ; l'impulsion et la coordination doivent normalement venir de plus haut. Et la paroisse doit respecter ces conditions nouvelles de l'action sociale.

La paroisse, soutien de l'édifice social...

La fonction propre de la paroisse est à la fois plus profonde et plus essentielle. Ecoutons plutôt le Saint-Père : « L'Eglise, déclarait-il en une mémorable circonstance, s'efforce de former l'homme, de modeler et de perfectionner en lui la ressemblance divine... Et, dans ces hommes ainsi formés, l'Eglise prépare à la société humaine une base sur laquelle elle peut reposer avec sécurité » ; grâce à eux, « elle contribue à la cohésion et à l'équilibre de tous les éléments multiples et complexes de l'édifice social ». (Allocution consistoriale du 20. 2. 46, *A. A. S.*, t. XXXVIII, p. 143, 144.) (1) C'est ici que le rôle des paroisses est irremplaçable. La cellule d'Eglise, qui est la plus proche de l'homme, la plus apte à former sa vie personnelle, familiale, communautaire, n'est-elle pas à ce titre même la plus indispensable à la société ? En vérité, cette fonction sociale de la paroisse s'impose sous plusieurs aspects à la gratitude de la cité. Que Votre Eminence me permette d'en évoquer quelques-uns.

... par sa stabilité...

Soutien de l'édifice social, la paroisse l'est déjà par sa stabilité. « L'homme, tel que Dieu le veut et que l'Eglise l'embrasse, ne se sentira jamais fermement fixé dans l'espace et le temps sans un territoire stable et sans traditions. » (Allocution consistoriale citée, *ibid.*, p. 147.) Or, la paroisse, c'est l'Eglise implantée sur tous les sols avec ses institutions permanentes et les richesses de son expérience : autour du clocher, les générations se succèdent sans brisure, les foyers qui ont scellé leur union devant l'autel ne cessent d'y trouver le principe de leur cohésion et de leur force, tandis qu'à l'école catholique leurs enfants reçoivent l'éducation qui perpétue, avec la foi surnaturelle, les vertus ancestrales de la famille canadienne. Par le ministère du prêtre résidant au milieu de son peuple, l'Eglise pénètre aux intimes profondeurs de l'être humain ; elle l'atteint chez lui, parmi les siens, dans sa réalité concrète et historique qu'on ne saurait perdre de vue sans compromettre l'économie normale de la communauté humaine. Quand on sait les périls de l'exode rural, quand on a vu les désastres psychologiques et moraux des déplacements de populations, comment ne pas apprécier l'inestimable bienfait pour la société d'une paroisse forte et stable ?

... par ses dimensions humaines...

Plus encore, la paroisse est éducatrice de la vie sociale par ses dimensions humaines qui permettent à la vie de communauté d'atteindre sa fin, l'union des hommes entre eux par les liens de l'amitié. Dans cette grande famille dont le prêtre est le père, où nul n'est étranger aux autres, où, autant que possible, la joie et la douleur de chacun sont la joie et la douleur de tous, le chrétien découvre les exigences quotidiennes de la charité ; il mesure toute la portée de l'avertissement de saint Jean : « Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit ne saurait aimer Dieu qu'il ne voit pas. » (*I Joan.* IV, 20.) La paroisse unie et fervente devient alors le terrain d'élection des précieuses vertus qui doivent animer les relations humaines ; elle est par excellence le champ d'action des initiatives charitables et sociales qui suppléent aux inévitablles limites des organismes officiels (cf. Radiomessage de Noël 1952, *A. A. S.*, t. XLV, p. 46) (1). Et, avec le Saint-Père, « nous voyons par la pensée les pauvres qui n'ont pas de pain, les malades qui n'ont pas de remèdes ou qui manquent du réconfort d'une bonne parole chrétienne, les découragés de l'existence... Nous pensons aux enfants orphelins, aux vieillards déclinants, aux veuves affligées. Nous pensons enfin à ceux à qui rien ne manque de ce qui concerne la vie terrestre, mais dont l'âme est morte et qui ont ainsi, dans leurs maisons, la plus terrible des misères ». (Discours à une paroisse de l'Ombrie, du 4. 6. 53, *O. R.* du 5-6 juin 1953.)

Dans notre société tragiquement divisée, la paroisse, au surplus, n'est-elle pas une école de paix et de justice sociale, elle qui invite tous ses fidèles, sans distinction, à s'unir autour de son autel ? Intellectuels et illettrés, pauvres et riches, employeurs et salariés, s'y rassemblent sur un pied d'égalité chrétienne ; « il n'est plus question de Grec ou de Juif..., d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ qui est tout et en tous » (*Col.* III, 11). Au regard de cette commune et éminente dignité, les légitimes différences sociales sont d'importance secondaire ; sans les méconnaître, les respectant même jusque dans la diversité de ses groupements de culture et d'apostolat, la paroisse les surmonte en demeurant ouverte à tous, mieux même, accessible et accueillante pour tous. Son esprit est celui de la paix du Christ à laquelle nous avons été appelés pour ne former qu'un seul Corps (cf. *ibid.* III, 15). Mais c'est aussi un esprit de justice qui ne tolère ni l'impudent contraste du luxe et de la misère parmi les membres de la communauté paroissiale, ni l'hypocrisie d'une fraternité à l'église qui ne serait pas, dans le travail, génératrice de relations sociales plus fraternelles. L'autel, autour duquel se nouent les liens les plus sacrés, n'invite-t-il pas du reste quiconque s'y présente à s'examiner sur ses devoirs de justice vis-à-vis de ses frères ? (Cf. *Matth.* V, 23.)

... parce que centre de la prière publique.

Cellule sociale, la paroisse l'est enfin parce qu'elle est le centre de la prière publique. Au milieu de l'agitation des foules et de la dissipation des esprits, dans une atmosphère desséchée par les soucis temporels, l'église paroissiale, où le peuple s'assemble pour rendre gloire à Dieu et implorer sa grâce par Jésus-Christ, est pour la société entière une arche de salut. C'est au pied de l'autel du sacrifice, autour de la chaire de vérité, que le repos dominical prend sa signification plénière : halte dans le travail, détente du corps et de l'esprit, oui, sans doute — et l'on ne saurait

(1) Cf. *D. C.*, n° 960 du 17. 3. 46, col. 172.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1138 du 11. 1. 53, col. 1.

op louer les initiatives paroissiales destinées offrir aux jeunes surtout la satisfaction de leurs stes désirs de culture ou de loisir, — mais vant tout journée consacrée au culte de Dieu, ous la forme communautaire et sociale qui lui st due. Pour Léon XIII, disait récemment le aint-Père évoquant *Rerum Novarum,* la sancti-cation des dimanches et jours de fête est « un gne qui révèle si et jusqu'à quel point l'homme in et la véritable harmonie du progrès dans la ociété humaine subsistent encore... La technique, économie et la société manifestent leur degré e santé morale par la manière dont elles favo-sent ou contrarient la sanctification du manche » (Discours du 14. 5. 53, *A. A. S.*, XLV, p. 407) (1).

La paroisse canadienne.

Au terme de ces quelques réflexions, Eminence, omment ne pas saluer spécialement la paroisse nadienne, objet et bénéficiaire des travaux de es deux prochaines Semaines ? Le Saint-Père nnaît les mérites qu'elle s'est acquis depuis plus e trois siècles au service du pays et il apprécie on action bienfaisante qui se répercute en de mul-ples secteurs de la vie sociale. Cette action, elle doit sans nul doute à la valeur de ses prêtres, rtisans de la vie religieuse et morale des popu-ations, qui, dans l'humble accomplissement de ur ministère sacerdotal, sont les premiers combattants « sur le front du renouveau général de la vie chrétienne, sur la ligne de défense des valeurs morales, pour la réalisation de la justice sociale, pour la reconstruction de l'ordre chrétien » (Exhortation du 10. 2. 52, *A. A. S.*, t. XLIV, p. 160) (2). Elle la doit au rayonnement de ses laïcs militants de l'Action catholique, « par qui l'Eglise est le principe vital de la société humaine » (Allocution consistoriale citée, *ibid.*, p. 149) ; ils sont l'Eglise répandue dans le monde du travail ou de la culture, sur les chantiers et dans les foyers, et leur présence y est un ferment de régénération chrétienne. Elle la doit enfin au témoignage de sa communauté rassemblée dans la foi, la prière et la charité, témoignage dont l'étonnante puissance soulevait déjà la société aux temps apostoliques ; puisse chaque paroisse, par sa ferveur et son unité, être encore dans le monde d'aujourd'hui la révélation d'un idéal social trop méconnu, en même temps qu'un pôle d'attraction pour tous les hommes de bonne volonté !

A toutes les chères paroisses canadiennes auxquelles il adresse ses paternels encouragements, à tous les maîtres de la double Semaine sociale dont les études serviront une cause si digne d'estime, au méritant P. Archambault et à ses collaborateurs, le Souverain Pontife accorde de grand cœur, ainsi qu'à Votre Eminence Révérendissime, la Bénédiction apostolique.

Daignez agréer...

J.-B. Montini.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1150 du 28. 6. 53, col. 783.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1115 du 24. 2. 52, col. 193.

ccroissement démographique et solidarité internationale

œux et directives du Saint-Père pour la XXVIe Semaine sociale des catholiques italiens

*A l'occasion de la XXVI*e *Semaine sociale des atholiques italiens, qui s'est tenue à Palerme du* r *au* 6 *octobre* 1953, *S. Exc. Mgr J.-B. Montini a dressé à S. Em. le cardinal Siri, archevêque de ênes et président permanent des Semaines sociales Italie, la lettre suivante* (1) *:*

Eminence Révérendissime,

Conformément à une louable tradition, cette nnée encore, les bien méritantes organisations des emaines sociales des catholiques d'Italie ont xprimé à Sa Sainteté le désir que sa bénédiction escende, propitiatrice comme toujours de célestes mières et réconforts, sur les travaux de la pro-haine session de Palerme.

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Eminence évérendissime que le Saint-Père agrée volontiers otre dévote requête, d'autant plus que le thème de ette année mérite, sous de nombreux aspects, la lus attentive considération.

Il s'agit, en effet, d'examiner à la lumière de la octrine de l'Eglise les angoissants problèmes de opulation, et, d'une façon particulière, d'étudier rapport entre l'accroissement démographique et le développement économique, de préciser les causes du déséquilibre entre les deux phénomènes et d'en indiquer les remèdes.

Rien, en vérité, n'inquiète autant la société que ces délicats problèmes ; mais, en même temps, il est facile de découvrir l'intérêt vital de l'Eglise pour une juste solution de ces mêmes problèmes, car il en découle des conséquences qui touchent de près à la transmission de la vie humaine et par là même intéressent aussi l'institution familiale, cellule-mère de la société, de laquelle l'Eglise attend la première formation de ses membres.

Le problème est donc, non seulement économique, mais encore il assume par ailleurs, spécialement pour les catholiques, un caractère d'ordre moral et religieux. Considéré, en outre, sur le plan universel, il regarde aussi particulièrement l'ordre international, parce qu'il tend à trouver les remèdes à un désordre, qui provient non pas tant de la nature que de la volonté des hommes, et à rétablir dans les zones surpeuplées la juste harmonie entre la densité géographique et les ressources vitales. En conséquence, cette question se rattache au problème fondamental de la paix qui, au témoignage de saint Augustin, n'est pas autre chose que « la tranquillité de l'ordre », grâce à laquelle tout Etat peut exercer sa mission sociale et apporter sa contribution au bien de la communauté internationale.

(1) Traduction de J. Thomas d'Hoste sur le texte italien de l'*Osservatore Romano* du 28-29. 9. 1953. Les sous-titres sont de *la D. C.*

Pour une meilleure répartition des hommes sur la surface de la terre.

C'est à cette paix du monde, à obtenir par un meilleur équilibre entre les hommes et leurs moyens de subsistance, que se référait le Pontife régnant, en pleine guerre, quand, le jour de la Pentecôte de 1941, il exprimait le désir de coopérer « à la future organisation de l'ordre nouveau qu'attend le monde dans le gigantesque bouillonnement de la présente lutte », et, pour arriver au but, il souhaitait une « distribution plus favorable des hommes sur la superficie terrestre..., superficie que Dieu a créée et préparée pour l'usage de tous ».

Il n'est personne qui ne voie que les sages et paternelles sollicitudes du Pontife romain sont devenues maintenant plus que jamais pressantes, car les statistiques de ces dernières années — malgré les ressources naturelles illimitées de la terre — signalent de cruelles disproportions en de nombreuses parties du monde, entre la population et les disponibilités alimentaires. Pareil phénomène, s'il a justement attiré l'attention des responsables de la vie publique, a suscité cependant en de nombreuses couches, une atmosphère d'appréhension, au sujet de la constante ascension démographique de l'humanité et a porté à croire que l'unique solution est dans la limitation des naissances. De là, la recrudescence de la propagande néomalthusienne, c'est-à-dire contre les sources mêmes de la vie ; propagande qui, au nom de fausses données scientifiques, répand toujours plus des idées et des habitudes, lesquelles influent désastreusement sur la moralité publique et acheminent la société vers un affaiblissement des principes moraux et religieux toujours plus grave et plus funeste.

Conscients des besoins et des devoirs sociaux qui les entourent, les catholiques ne pourront donc pas ne pas sentir l'urgente nécessité de trouver la voie sûre, même dans ce domaine, voie qui, au milieu des difficiles circonstances du moment, devra aboutir à la parfaite harmonie entre les postulats économiques et les principes chrétiens. Aussi, la nouvelle et providentielle rencontre entre la pensée et l'action, qui aura lieu à Palerme, constituera une occasion propice, offerte aux catholiques italiens, pour apporter à cet effet une efficace contribution, étant donné que dans la circonstance présente, il faut considérer le thème proposé — ainsi qu'il apparaît d'après le programme — sous le quadruple aspect métaphysico-moral, médico-biologique, économique et politique.

Afin que la discussion d'un thème aussi délicat donne d'heureux résultats, les rapporteurs des Congrès auront intérêt à méditer certains enseignements du magistère ecclésiastique, qui devront leur servir de guide et de lumière au cours des travaux.

Le respect des lois qui président à la transmission de la vie.

Ils se rappelleront avant tout qu'aucune solution des problèmes démographiques ne pourra jamais être considérée comme juste et vraie, si elle ne tient pas compte, comme il convient, de la valeur sacrée et intangible de la vie humaine, ou si d'une façon quelconque elle oublie le respect des normes qui président à sa transmission bien ordonnée. Celle-ci trouve son application naturelle au sein de la famille dans la dignité des rappor conjugaux et comprend aussi la procréation l'éducation des enfants. Est donc un crime — e aucune manière justifiable pour raison d'Etat c prétexte eugénique ou économique — tout attent à la vie, sur son chemin, des parents au bercea et il faut qualifier d'attentat, non seulement l meurtre direct de l'innocent, mais encore la fraud contre les intentions de la nature qui, comme telle expriment la volonté du Créateur. « Si le ser timent profond du bien commun est l'âme de l'Eta sain et fort — prévenait le Saint-Père dans so Radiomessage au peuple suisse du 20 septembr 1946, — la dignité et la sainteté de la vie conju gale et familiale en sont comme la colonne ver tébrale. Quand celle-ci subit une grave lésion, l force de l'Etat est finie et le peuple tombe tôt o tard en décadence. » C'est pourquoi, parlant au sages-femmes, il leur inculquait « l'apostolat d l'estime et de l'amour pour la nouvelle vie » e définissait comme « opposée à la pensée de Die et au langage de la Sainte Ecriture, et aussi à l saine raison et au sentiment de la nature (Discour du 29 octobre 1951), la mentalité moderne hostil à l'idéal d'une famille féconde ».

La solidarité internationale.

Il est également nécessaire d'avoir présent un autre enseignement, lui aussi fondamental, dans l'examen du problème en question de la population, et il est absolument indispensable « que les biens créés par Dieu pour tous les hommes échoient équitablement à tous, suivant les principes de la justice et de la charité ». (Encyclique *Sertum letitiae.*) Cette doctrine a été réaffirmée aussi par le Saint-Père, dans le Radiomessage cité plus haut de Pentecôte, tout en reconnaissant à chaque homme le droit d'accéder aux biens primordiaux, cette doctrine établit par ailleurs dans les relations internationales le devoir tout aussi naturel de justice sociale, qui fait une obligation aux peuples plus fortunés d'aider les pays moins avantagés. « Dans le domaine d'un nouvel ordre social fondé sur des principes moraux — ainsi s'exprimait le Saint-Père dans le document cité plus haut, — il n'y a pas de place pour les étroits calculs égoïstes, tendant à accaparer pour soi les sources économiques des matières d'usage commun, de manière que les nations moins favorisées par la nature en restent exclues. » Il s'ensuit que l'étude adéquate des rapports entre densité de population et moyens de subsistance doit tendre à se développer sur un plan mondial, et le problème qui s'y rattache ne peut être résolu que sur le même plan, dans la solidarité opérante de tous les peuples, de sorte que, les barrières artificielles qui les divisent étant supprimées, on puisse obtenir un circuit plus ordonné de peuples, de capitaux et de biens matériels. Dans cette subordination du bien économique national particulier au bien commun de la société des Etats, les frontières ne seront pas des fossés qui séparent, mais des ponts qui unissent, et les biens matériels pourront ainsi accomplir leur fonction naturelle de satisfaire aux besoins de tous.

C'est précisément à cette solidarité qu'exhortait, en termes émouvants, le Souverain Pontife, lorsque, dans son Radiomessage de Noël de 1952, il disait : « Que chaque peuple, en ce qui concerne le standard de vie et l'emploi de la main-d'œuvre, développe ses possibilités et contribue au progrès

arallèle des autres peuples moins doués. Bien ue la réalisation même la plus parfaite de la olidarité internationale puisse difficilement obtenir égalité absolue des peuples, il est urgent qu'on a pratique au moins suffisamment pour modifier ensiblement les conditions actuelles... » (1)

D'autre part, les ressources naturelles du globe, ui offrent d'immenses possibilités d'exploitation insi que les perspectives que l'intelligence et le ravail humain ouvrent pour l'avenir, sont bien loin e justifier les sombres prévisions des prophètes u néomalthusianisme. Et même si telle ou telle égion est surchargée de population, ce serait ne erreur — continue le Saint-Père — « de ejeter sur les lois naturelles la faute des difficultés présentes, tandis que, manifestement, celles-i viennent du manque de solidarité entre les ommes et les peuples » (2).

es problèmes posés par l'accroissement démographique trouvent leur solution dans le respect des lois du Créateur.

Ce n'est donc pas vers la violation des lois de a vie ni vers la compression du flot naturel de a famille humaine que doivent être dirigés les fforts destinés à rétablir l'équilibre entre les oyens de subsistance et l'accroissement démographique. Pareille attitude de renonciation en ace de la vie humilie les plus nobles exigences e l'esprit, tandis que le déclin de la natalité toujours été dans les destinées des nations, à lus ou moins longue échéance, une défaite et une ondamnation. Ces efforts doivent, au contraire, endre à éduquer les consciences, quant à la aleur et à la responsabilité de la vie humaine, favoriser une plus équitable distribution des iens, à exploiter suivant des formes toujours plus ationnelles les ressources de la nature, à protéger famille en tout ce qui regarde ses droits inviolables et l'exercice de sa haute fonction, tout en vitant en même temps le recours aux moyens éfensifs eugéniques — récemment dénoncés par a Sainteté dans son discours aux spécialistes de génétique — qui portent atteinte à la liberté à la dignité de la personne humaine et que « le on sens moral et la morale chrétienne surtout, oivent rejeter aussi bien en théorie que dans la ratique ». (*Osservatore Romano*, 9 septembre 953.) Il ne faut pas non plus oublier à ce sujet, insi que l'a répété le Saint-Père tant de fois, avantage qu'il pourrait y avoir à favoriser les ourants migrateurs vers des régions non encore uffisamment mises en valeur, en allégeant ainsi lourd poids du chômage. « Si des deux côtés - disait le Souverain Pontife dans son discours u 1er juin 1941, — et ceux qui permettent de uitter le sol natal et ceux qui reçoivent les nouveaux venus, continuent à avoir soin loyalement éliminer tout ce qui pourrait empêcher la naissance et le développement d'une vraie confiance ntre le pays d'émigration et le pays d'immigration, tous tireront avantage d'un tel changement e lieu et de personnes : les familles recevront ne terre qui sera pour elles terre paternelle, atrie dans le vrai sens du mot ; les terres à population dense seront soulagées et leurs peuples e créeront de nouveaux amis en territoire ranger ; les Etats, enfin, qui accueillent les émigrants, s'enrichiront en citoyens laborieux. » (1)

(1) Cf. *D. C.*, n° 1138 (11. 1. 1953), col. 8. (*N. D. L. R.*)
(2) *Ibid.*, col. 10.

Eclairer les consciences des catholiques au sujet de devoirs si élevés, et promouvoir une étude toujours plus approfondie de ces problèmes, en vue d'assurer la solide formation de personnes compétentes en ce domaine, sera la tâche des prochaines sessions du Congrès, duquel le Souverain Pontife attend les plus brillants résultats.

Puisse, parmi tant de funestes idéologies, s'élever comme un salutaire avertissement la voix d'une assemblée aussi distinguée ; puisse cette voix être une sûre directive pour un grand nombre dans un monde qui, porté à se soustraire aux obligations morales et aux idéals surnaturels, a d'autant plus besoin d'entendre nettement l'appel aux valeurs suprêmes et irremplaçables de la foi catholique.

Tel est le but de la Bénédiction apostolique que le Saint-Père vous envoie de tout cœur, à vous, Eminence Révérendissime, aux rapporteurs et aux membres de la Semaine sociale de Palerme.

(1) Radiomessage *La Solennità*, pour le 50e anniversaire de *Rerum Novarum*. Cf. *D. C.*, n° 969 (21. 7. 1946), col. 796. *Actes de S. S. Pie XII* (Edit. Bonne Presse), t. III, p. 109. (*N. D. L. R.*)

— *Jésus-Christ, maître de pensée* (classe de philosophie), par A. Durand et H. Holstein. — Vol. 18 × 13 cm., 322 pages. Prix : 500 francs. Editions de Gigord.

La collection de manuels d'instruction religieuse de l'enseignement secondaire « Fils de lumière » présente, pour les classes de philosophie, sciences expérimentales et mathématiques élémentaires, *Jésus-Christ, maître de pensée*. L'intention de ses auteurs est de faire prendre conscience, d'une façon réfléchie, aux élèves qui terminent leurs études secondaires du contenu de leur foi, de façon à ce qu'elle s'enracine plus profondément chez eux. Ils s'appliquent en conséquence davantage à faire ressortir les motifs de crédibilité de la religion catholique et sa valeur interne qu'à réfuter les erreurs qui s'opposent à elle. C'est là un ouvrage parfaitement étudié pour ouvrir de larges horizons sur leur foi aux élèves de philosophie, et au-delà d'eux, aux étudiants et même tous les chrétiens susceptibles de réflexion et désireux d'approfondir leurs raisons de croire.

— *L'heure de Jésus*, 2e série, par M. l'abbé Gaston Courtois. — Vol. 15,5 × 22 cm., 224 pages. Prix : 400 francs. Editions Fleurus.

Les dix méditations de cette deuxième série de *L'heure de Jésus* ont pour titre : Esprit de foi ; Silence, notre force ; Droiture et loyauté ; Service royal ; Filles de l'Eglise ; Sens missionnaire ; Esprit de paix ; Confiance et crainte de Dieu ; L'Hostie et notre vie religieuse ; Sens de l'éternité. Chacune d'elles est suivie d'un colloque, d'un examen, de résolutions et d'une prière. Destinées à des religieuses, et particulièrement des religieuses éducatrices, elles sont parfaitement étudiées pour les aider à pénétrer de surnaturel les occupations de leur état.

— *Quand un saint arbitrait l'Europe : saint Bernard*, par Daniel-Rops. — Vol. 19 × 13,5 cm., 128 pages. Prix : 150 francs. Librairie Arthème Fayard, Paris.

Daniel-Rops a le don de rendre vivants et attrayants les récits historiques, de secouer la poussière des parchemins par lesquels ils nous sont parvenus pour les rendre actuels et les insérer dans nos préoccupations d'hommes du XXe siècle. Ce sont ces qualités, jointes à un pénétrant parfum de spiritualité, qui font de cette vie de saint Bernard un livre qui se lit avec intérêt et profit. On remarquera tout particulièrement son dernier chapitre, si riche d'actualité, intitulé : « Quand l'O. N. U. se nommait sainteté » ; si saint Bernard a pu jouer le rôle d'arbitre de l'Europe, c'est que l'Europe de son temps connaissait dans le christianisme une unité vers laquelle de nouveau nous tendons péniblement aujourd'hui, et que la foi profonde des gens de toutes les contrées savait se soumettre au jugement d'un homme en qui elle reconnaissait un témoin de Dieu sur la terre.

Les problèmes de la population

Conclusions de la XXVIe Semaine sociale des catholiques italiens à Palerme (1)

Voici le texte des conclusions adoptées par la XXVIe Semaine sociale des catholiques italiens concernant « les problèmes de la population » :

I. *Complexité du sujet.* — Les problèmes de la population présentent une extrême complexité, attendu qu'ils renferment des facteurs biologiques, économiques, techniques, sociaux, culturels, physiologiques et moraux.

Toute recherche et toute solution concrète qui ne tiennent pas compte, en principe ou de fait, de chacun des facteurs convergents, sont faussées dans leurs données et aboutissent nécessairement à des directives erronées.

II. *Problèmes de la population et ordre moral.* — Le comportement démographique et les phénomènes qui s'y rattachent sont des faits dans lesquels interviennent des causes humaines, personnelles et libres.

Les problèmes de la population rentrent donc dans l'ordre moral et l'on ne peut admettre des solutions contraires à la loi morale.

Cela implique, d'une part, l'usage selon la raison de l'instinct sexuel aux fins de la procréation et, d'autre part, l'engagement par chacun de tendre à assurer les conditions nécessaires pour la continuité de la vie et le perfectionnement de la personne humaine, au moyen d'un effort d'utilisation croissante des ressources de la nature et de la poursuite incessante de nouveaux équilibres.

III. *Aspect biologique et nécessaire.* — Les progrès de la médecine et, en particulier, des sciences biologiques, influent sur le comportement de la population, en permettant une dépense plus efficiente contre les maladies et les tares physiques et un accroissement positif du bien-être public.

Etant donné qu'un grand nombre de peuples ont encore un niveau infime d'hygiène et de santé publique, il est nécessaire de ne pas apporter d'obstacles à la communication des résultats scientifiques et des moyens d'assistance médicale.

On soulève l'utilité des initiatives privées et publiques et, en particulier, d'une organisation mondiale pour la santé, en vue d'apports plus efficaces et plus rapides.

IV. *Développement organique de tous les facteurs économiques.* — L'expérience tirée des pays au sujet desquels on possède des données appréciables démontre que l'augmentation de la population, au cours d'un récent passé, n'a pas été un obstacle à l'élévation du standard de vie.

Au lieu d'adopter une attitude de refus concernant la natalité, il faut utiliser tous les facteurs de développement économique dans leur coordination organique, soit pour les orienter en vue de la satisfaction des besoins humains, soit pour permettre à tous d'accéder aux moyens leur assurant la réalisation de leur perfectionnement intégral.

V. *Population et ressources économiques.* — La science et les techniques envisagent des possibilités d'accroissement des biens, grâce au développement des ressources existantes et, en particulier, des produits alimentaires, de leur utilisation plus rationnelle et de l'emploi de ressources nouvelles, en éliminant la préoccupation au sujet d'insuffisances chroniques sur le plan mondial.

Population et ressources s'influencent réciproquement ; mais il n'est pas possible de préciser les relations courantes entre ces deux éléments variables ; il n'est pas exact non plus d'affirmer que l'augmentation du revenu détermine toujours un accroissement de la natalité.

L'accroissement démographique est plutôt considéré comme une poussée vers l'augmentation et le potentiel des ressources économiques.

Dans des cas particuliers, il peut être nécessaire d'en venir aussi aux transferts d'excédents alimentaires des pays favorisés à ceux qui souffrent de pénuries diverses.

VI. *Population active et possibilité d'occupation.* — Le manque de travail suffisant et stable donne lieu à la déchéance morale de la famille et à l'instabilité de la société.

Afin d'absorber la désoccupation ouverte et occulte, il faut stimuler et coordonner les investissements privés et publics, ainsi que les efforts productifs pour les divers secteurs, pour obtenir une augmentation du revenu et, comme conséquence, une plus grande expansion des dimensions du marché quant au pouvoir d'achat.

VII. *Développement des économies arriérées.* — Le déséquilibre entre le comportement démographique et les moyens de subsistance existant dans les pays où l'on manque de personnes possédant des capacités techniques et disposées à affronter les risques de l'initiative, où fait défaut l'ambiance sociale, administrative et spirituelle, propice au progrès économique, où manquent enfin les capitaux.

En pareils cas, il faut favoriser l'accélération du développement économique, en introduisant les conditions propres à l'expansion des diverses branches d'activité ; et cela, suivant le degré de productivité, les possibilités d'approvisionnement des matières premières et l'écoulement des produits.

Là surtout où l'on constate la désoccupation et la sous-occupation, il ne faut pas négliger l'industrialisation.

Concernant les besoins de capitaux, tout en excluant leur développement par l'emploi de méthodes inflationnistes, il faut mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour attirer les capitaux privés de l'étranger, pour réaliser les prêts entre Etats ou de la part d'organismes internationaux et éventuellement pour arriver à la cession gratuite de capitaux de la part d'Etats riches.

Dans les pays à économie relativement avancée, mais ayant sur leur territoire des contrées arriérées, il est opportun de réaliser le développement de ces contrées en tenant compte des conditions économiques des autres provinces, afin d'arriver à de réels et avantageux changements.

Il est, par ailleurs, opportun de favoriser les migrations internes et de promouvoir les conditions propres à l'émigration, aussi longtemps que l'on ne dispose pas de capitaux suffisants pour assurer à tous le travail dans la patrie.

VIII. *Mouvements internationaux d'hommes et de moyens.* — Chaque communauté nationale ne trouve pas toujours en elle-même les ressources suffisantes pour résoudre positivement les problèmes inhérents à son propre accroissement démographique.

Il faut donc réaliser une solidarité internationale qui permette la circulation des hommes et des biens, en sauvegardant la dignité de la personne humaine et surtout la satisfaction des exigences du noyau familial.

On signale cependant l'opportunité de prendre en très grande considération l'absorption sur place des forces excédantes de travail, par l'apport de capitaux internes et externes.

(1) Traduction de J. Thomas d'Hoste sur le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 7. 10. 53.

IX. *Principes moraux et transmission de la vie.* — La voie légitime pour la transmission de la vie, c'est le mariage monogamique et indissoluble, dont la fin primordiale, établie par la nature, est la procréation et l'éducation des enfants.

Toute pratique extra-matrimoniale de la sexualité et tout attentat intra-matrimonal, en opposition avec la nature et la finalité essentielle de la société conjugale en vue d'influencer la propagation du genre humain, soit en en restreignant le volume, soit en le stimulant au moyen de la fécondation artificielle, sont une violation de la loi morale.

La transmission de la vie est confiée, comme tout acte humain, à la raison éclairée par la loi divine et au sentiment de responsabilité des parents.

X. *Valeurs et limites d'une eugénique.* — La fin eugénique ne peut être obtenue par des moyens non déterminés, mais seulement par les moyens que les sûres conclusions scientifiques indiquent et que la loi morale permet.

Est une violation des lois de la nature le contrôle des naissances, réalisé par la stérilisation des êtres tarés, par l'avortement provoqué et par les moyens anticonceptionnels locaux et généraux.

Il est en outre avéré que l'action des facteurs biologiques eugéniques est extrêmement délicate et bien souvent illusoire, de sorte que l'on ne peut pas toujours exercer par leur moyen une action sûrement efficace.

XI. *Formation aux responsabilités de la vie.* — Les facteurs psychologiques et culturels sont d'une extrême importance pour le comportement de la population quant à son perfectionnement.

C'est pourquoi il est urgent de diffuser davantage l'instruction, suivant des fins et des méthodes éducatives.

Spécialement par l'entente et la confiance réciproques entre famille et école, il faut tendre à la formation spirituelle, qui éduque dans le vrai sens quant à l'amour humain et à la pureté, forme au respect de la dignité créatrice et au désir de transmettre la vie pour les diverses fins individuelles et sociales, naturelles et surnaturelles, achemine vers la compréhension de la hiérarchie des valeurs, particulièrement des valeurs intellectuelles et spirituelles, en particuller, de la volonté de sacrifice et de la véritable solidarité avec les autres hommes.

Il est urgent, en particulier, d'obtenir une formation professionnelle qui augmente la possibilité d'occupation de chacun ; urgente aussi est une préparation à l'émigration, qui assure la défense des valeurs humaines et des traditions familiales et locales et en facilite l'adaptation à l'ambiance de la nouvelle situation.

XII. *Information pour une action organique.* — Les déséquilibres entre mouvements de la population et développement économique découlent en grande partie des inadéquates conditions sociales, administratives, technico-scientifiques, culturelles, qui se reflètent dans le domaine économique.

Se sont avérés radicalement insuffisants à résoudre les problèmes complexes de la population aussi bien les automatismes mécaniques que les schématismes antihumains ou non naturels et les programmes rigides et impersonnels.

Pour réaliser un juste équilibre des facteurs généraux et d'ordre économique mentionnés ci-dessus, grâce à une action organique, respectueuse des caractéristiques de la personne et de la famille, il faut une large information comme base de connaissances et une élaboration scientifique assurée, au besoin, par des institutions appropriées.

XIII. *Présence active de l'autorité publique.* — L'autorité publique ne peut intervenir directement sur l'être physique et psychique de l'homme, ni paralyser les décisions formelles et subordonner à soi les fins de la société familiale.

C'est pourquoi les abus de pouvoirs éventuels de l'autorité publique, au détriment des droits essentiels de l'homme et de la famille, n'exemptent pas du devoir de ne pas s'écarter des principes et d'unir les forces pour en obtenir respect et protection efficaces.

L'autorité publique, promotrice du bien commun, doit développer une action positive, en garantissant les caractères et les droits naturels de la société conjugale, en suppléant aux insuffisances de la famille et aussi en favorisant des transformations de structures de manière à réaliser, avec la collaboration de chacune des entités et institutions sociales, une meilleure distribution des ressources, un accroissement efficient de la production, un système adéquat de prévoyance et de sécurité sociale.

Tout cela, en appliquant une méthode tendant à porter l'homme à un niveau plus élevé de responsabilité personnelle et d'apport conscient à la collectivité.

XIV. *Urgence d'une collaboration internationale.* Les déséquilibres qu'il est possible de constater dans des sphères déterminées ne peuvent être présentés comme inévitables sur l'échelle mondiale car, souvent, ils sont dus au manque de solidarité entre les nations.

La solution des problèmes de la population postule la plus sûre et la plus rapide communication de renseignements et de moyens, grâce à une active collaboration internationale.

XV. *Fonction civilisatrice de la conception catholique de la vie.* — Le respect de la loi de la nature suivant les principes énoncés jusqu'à présent avec tant de fermeté par la pensée catholique, incite à la recherche scientifique, à une utilisation toujours plus vaste des richesses de la nature et à une protection toujours plus efficace de la vie humaine ; il favorise l'augmentation de la production, l'accroissement de la productivité, la juste répartition des biens en des formes répondant aux fins universelles auxquelles ils sont destinés ; conduit au progrès juridique et politique garanti par une collaboration internationale organique, en vue d'une autorité commune efficiente ; exerce une continuelle et profonde action d'orientation vers le vrai sens de la vie et vers les manifestations croissantes de civilisation humaine et, par là même, chrétienne.

Discours du cardinal Siri

[...] Accueilli par une grande ovation de foi, S. Em. le cardinal Siri, président du Comité permanent, adresse tout d'abord un remerciement à Dieu, pour avoir donné aux maitres de la Semaine la science et la foi, si nécessaires pour libérer le problème de la population de visions si limitées, pour en mettre en lumière des aspects, peut-être moins apparents, mais essentiels qui, en renforçant en tout croyant le sentiment de confiance dans la loi de la vie, le convainquent que la Providence agit à son insu.

Contre certains courants d'opinion publique qui ont voulu voir dans le déséquilibre entre la pression démographique et les ressources économiques un obstacle au développement de la production, la Semaine a répondu qu'au lieu d'adopter une attitude de renoncement concernant la natalité, il faut utiliser tous les facteurs du développement économique organiquement coordonnés, soit pour les diriger vers la satisfaction des besoins humains, soit pour permettre à tous d'accéder aux moyens qui doivent assurer leur perfectionnement intégral.

La Semaine sociale, a souligné encore S. Em. le cardinal Siri, une fois de plus a proclamé la nécessité d'une solidarité internationale, qui permette la circulation des hommes et des biens, tout en

sauvegardant la dignité de la personne humaine et surtout en satisfaisant les exigences du noyau familial.

En terminant son noble discours de clôture, le cardinal Siri, au nom de tous les participants de la XXVIe Semaine sociale, remercie S. Em. le cardinal archevêque de Palerme d'avoir permis de tenir ces assises à Palerme, pour une plus grande glorification de la doctrine catholique. Il remercie aussi le gouvernement régional pour avoir trouvé des expressions si encourageantes pour les travaux ; il adresse également un particulier merci à S. Em. le Recteur magnifique de l'Université de Palerme, pour avoir permis au P. Gemelli de tenir sa Conférence dans le grand hall de l'Athénée. Un dernier remerciement est adressé au Comité exécutif de la Semaine (parmi ses membres, nous sommes heureux de souligner l'activité de Mgr Marcataio, du professeur Pavone, du Dr Genevois et du R. Don Carcione) qui s'est dépensé en toute occasion, sans compter avec sa peine, pour faire en sorte que la Semaine puisse se dérouler dans la dignité et l'honneur.

Enfin, Son Eminence a salué Palerme — en même temps que la Sicile, — dont on a pu apprécier le magnifique aspect plein d'humanité et d'affection. Palerme, a affirmé le cardinal Siri, est une ville qui a connu diverses époques et elle en conserve les vestiges évidents. Cependant, Palerme a eu la force de tout accueillir et de ramener à des synthèses toutes ces civilisations, pour en composer le chant de son sentiment et de son amour.

De chaleureux applaudissements accompagnèrent les dernières paroles de S. Em. le cardinal Siri, tandis que chacun formait dans son cœur la ferme résolution de traduire en œuvres concrètes les enseignements qu'a donnés, avec clarté et avec un vif sentiment de la réalité, la XXVIe Semaine sociale des catholiques d'Italie.

Terres sans hommes

Voici le texte intégral de la déclaration des archevêques et évêques de l'Eglise catholique en Australie pour le dimanche de Justice sociale de 1953 (1) :

AVANT-PROPOS

« Des peuples sans terre ont le droit d'avoir une terre sans hommes. » (1 *bis*) Dans cette phrase saisissante un prélat de l'Eglise catholique a résumé la solution morale que pose la question de l'émigration.

Ce droit humain fondamental a deux principales applications. Il vise le droit des nations surpeuplées de s'établir sur les terres incultes au-delà de leurs frontières. Il vise également les droits des nationaux d'un pays particulier d'occuper une terre entièrement ou partiellement négligée dans les limites de leur nation propre. Dans cette déclaration nous nous bornons à cette dernière considération : occupation par migration.

Prenant rang en importance avec la menace du communisme, la résurrection de l'Asie et le déclin général de l'économie de l'Australie, la question de la migration présente des problèmes dont la solution décidera si l'Australie que nous connaissons a un avenir quelconque.

Au cours des années précédentes (2), nous nous sommes efforcés d'entraîner le peuple d'Australie à répondre aux questions brûlantes qui lui sont posées en chacune de ces sphères ; aujourd'hui encore, dans un moment critique de l'histoire d'Australie, nous appelons nos fils spirituels ainsi que tous les hommes de bonne volonté à clarifier leurs idées et à agir avec courage dans cette question vitale de l'immigration.

A. Le succès australien

Jetons d'abord un regard sur nos succès.

Il y a place pour une modeste, mais légitime fierté. Entre juillet 1947 et septembre 1952, l'Australie a augmenté sa population de 1 182 500 habitants. De ceux-ci, plus de 700 000 étaient des émigrants. En rapport avec la population de l'Australie, cette proportion excède l'arrivée des émigrants aux Etats-Unis dans les grands jours de la migration vers ce pays au début du siècle présent.

Pour un pays dont la carrière d'après-guerre sur le terrain des relations politiques, économiques et industrielles a témoigné de trop nombreux échecs, l'absorption de plus de 700 000 habitants est un succès positif national qui offre quelques garanties qu'il y a encore de la vitalité morale à découvrir dans le peuple australien.

Les obstacles à l'immigration.

Ceux sur qui repose la tâche du gouvernement public se sentirent en présence de graves difficultés dans leur résolution de mener un programme de migration à son terme fructueux. D'une part, ils se trouvaient en face du traditionnel antagonisme de nombreux Australiens vis-à-vis des étrangers de la plupart des nationalités — un antagonisme, né de l'isolement de l'Australie et de son ignorance devant les façons de faire, les habitudes et la civilisation des nations européennes. D'autre part, ils se trouvaient en face d'une pénurie d'habitations pour les Australiens de naissance, une insuffisance que venait nécessairement aggraver le fait de l'entrée de tant de milliers d'immigrants.

Ces obstacles furent surmontés largement grâce à trois facteurs. Il y eut d'abord l'emprise résolue de quelques hommes en vue qui voyaient la grandeur de la chance offerte à l'Australie et qui firent partager leurs vues à d'importants secteurs du peuple australien. Il y eut le sentiment de responsabilité morale profondément éprouvé par tant d'Australiens, la conviction que ce pays avait une étroite obligation morale de venir en aide aux millions de personnes déplacées d'Europe. Et finalement, ce qui était pris par quelques-uns comme une manière de voir et accepté par bien plus comme un devoir, était devenu pour presque tout le monde un bien du fait d' « emplois surchargés ».

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte anglais paru dans les *A. N. S. C. A. Publications,* 252, swanston Street, Melbourne.

(1 *bis*) S. Exc. Mgr Hildebrando Antoniutti, délégué apostolique au Canada en 1952, promu nonce à Madrid en 1953.

(2) Déclaration de l'épiscopat : *Paix et industrie,* 1949 ; *L'avenir de l'Australie,* 1951 ; *Alimentation ou famine ?* 1952.

En 1947-1949, il y avait par milliers et milliers plus d'emplois que d'hommes. Dans la plupart des cas c'étaient des emplois pénibles et déplaisants : le travail de la ferme, le travail de la mine, la métallurgie ou le projet de travaux publics. On s'étonne peu que le comportement traditionnel et souvent moins que généreux de l'Australie à l'égard de l'étranger ait changé et que les immigrants fussent acceptés dans leur nouvelle terre en des termes presque d'égalité.

Gains de l'Australie.

En retour de leur admission, l'Australie en a reçu des richesses au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. Des économistes ont mesuré la grande contribution des immigrants dans la production australienne et ses développements en termes d'argent. Qui mesurera ce qu'a valu à l'Australie cette infusion de l'ancienne culture européenne, de ses orientations de pensée, de son attitude chrétienne dans la vie familiale ? Aux milliers qui sont venus sur nos plages nous avons offert l'opportunité d'une vie nouvelle. De bien des façons pourtant, les immigrants nous ont donné plus qu'ils n'ont reçu.

Au bout de la route ?

Il y a donc eu une histoire de progrès moral et matériel. Vers le milieu de 1952, cette histoire parut arriver à une fin abrupte et déconcertante :

1. Le développement du manque de travail dans l'industrie en Australie ravivait la crainte que les immigrants entreraient, pour les emplois, en compétition avec les Australiens de naissance.

2. Le recul dans les affaires découragea les attentes de ceux qui voyaient dans une expansion économique la seule garantie du pouvoir de l'Australie pour absorber les nouveaux venus.

3. Les difficultés de les employer survenant, surtout parmi les immigrants italiens assistés, renforçaient le sentiment que l'Australie avait atteint les limites de sa capacité d'absorption.

4. Les ennemis du programme d'immigration s'empressèrent de mettre à profit les occasions que leur fournissaient ces événements décourageants pour pousser leur attaque à fond avec leurs arguments familiers : l'immigration c'est l'inflation, l'immigration accroît le chômage, l'immigration aggrave la crise du logement, l'immigration dans ces conditions est partiale aux immigrants.

5. Finalement, de nombreuses organisations politiques et industrielles, réagissant d'après le changement de climat de l'opinion publique, réclamaient une cessation de l'immigration jusqu'à ce que le plein emploi ait été restauré.

A la suite de ces événements et pressions, l'opinion, même des éléments sains de la population, se trouve aujourd'hui dans un état de complète confusion. On a besoin, c'est clair — et même sans espoir, — de directive autorisée dans les conséquences morales qu'implique la question de l'immigration, et d'une pensée claire et courageuse dans les considérations économiques et sociales qui l'entourent.

B. Question et réponse

Continuera-t-on le programme d'immigration et même sera-t-il accéléré en dépit des grands obstacles et difficultés qu'il rencontre ? Voilà la grande question du moment présent.

La foi et la raison ne laissent aucun doute au catholique que la réponse soit un « oui » ferme et résolu.

Quoi qu'on puisse dire des questions purement temporelles comme les relations de l'immigration avec la défense et le développement de l'Australie, il n'y a pas deux façons de penser quand on pèse la conséquence morale.

Une limite à la souveraineté.

« Le Créateur de l'univers, écrivait le Saint-Père en décembre 1948 (3), a disposé tous les biens en vue de les faire servir au bien de tous. C'est pourquoi, si respectable qu'il soit, le domaine souverain de chaque Etat ne peut être mis en avant — alors que la terre offre ici ou là de quoi nourrir une grande multitude — au point de refuser l'accès, sans causes justes et raisonnables, à des étrangers sans ressources, de mœurs honnêtes, sans danger pour l'utilité publique envisagée comme il le faut. »

Le Saint-Père s'adressant (le 16 octobre 1951) aux délégués de la Conférence internationale de l'émigration à Naples revenait au point fondamental de la morale en cette importante question :

« ... Il s'agit de remédier à d'immenses nécessités : le manque d'espace et le manque de moyens d'existence, parce que la vieille patrie ne peut plus nourrir tous ses enfants et que la surpopulation contraint ceux-ci à émigrer ; la misère des réfugiés et des refoulés qui, par millions, sont forcés de renoncer au pays où ils sont nés, perdu pour eux, et d'aller au loin s'en chercher et s'en édifier un autre. » (4)

Enfin, dans l'émouvant message qu'il adressait personnellement à la radio pour le jour de Noël 1952, Sa Sainteté stigmatisait l'organisation « mécanique » d'une société qui détruisait « le droit naturel de la personne à ne pas être empêchée d'émigrer ou d'immigrer » par « la méconnaissance ou l'annulation pratique (de ce droit) sous prétexte d'un bien commun faussement entendu ou faussement appliqué » (5).

Deux principes fondamentaux.

Il est de première importance d'apprécier clairement les principes de morale sur lesquels reposent ces déclarations du Vicaire du Christ :

1. Il y a un droit naturel à immigrer ou émigrer qui moralement ne peut être refusé ou annulé par les actes des gouvernements. Une réglementation raisonnable de la migration est légitime : user en fait de réglementations raisonnables comme de moyens de refuser le droit n'est pas légitime.

2. Des considérations de souveraineté nationale sur un territoire non occupé ou non exploité ne peuvent être « invoquées au point qu'un libre accès aux biens de la terre... serait refusé à des étrangers sans ressources, mais de mœurs honnêtes ».

Le chaudron européen.

La force sur laquelle s'appuient les déclarations du Saint-Père ne peut être justement estimée que si nous nous rendons compte de la navrante situa-

(3) Cf. Lettre à S. Exc. Mgr Nicholas du 24 décembre 1948. — *D. C.*, n° 1040 (10 avril 1949), col. 457.
(4) *L'Osservatore Romano* du 19 octobre 1951.
(5) Cf. *D. C.*, n° 1138 (11 janvier 1953), col. 10.

tion d'hommes et de femmes actuellement en Europe.

En Allemagne, il y a plus de 9 millions de réfugiés, chiffre qui grossit par centaines chaque jour du fait que des familles entières abandonnent tout pour échapper à la vie de terreur qu'elles affrontent dans l'Allemagne orientale.

En Italie, il y a au moins 10 millions de personnes de plus que l'économie peut en pourvoir dans des conditions qui répondent à la dignité humaine.

En Hollande, c'est une situation déjà critique de surpopulation en certaines provinces que les inondations désastreuses de février de cette année ont aggravée.

Le problème des pays balkaniques, cachés à nos yeux derrière le rideau de fer, n'est pas moins grave. Et que dire de la Grande-Bretagne, dont l'économie est tendue à l'extrême par la nécessité d'importer la nourriture pour 20 millions de gens qu'elle ne peut nourrir de son propre sol ?

Responsabilité indirecte.

Sur une terre comme l'Australie, dont le développement a à peine commencé, comment pouvons-nous en conscience refuser l'opportunité à ces millions de gens, simplement pour monopoliser les ressources du continent pour nous-mêmes ? Persister dans ce refus, dont les conséquences sont claires, c'est nous rendre nous-mêmes, au moins indirectement, responsables des maux qui en sortent inévitablement dans les pays où la surpopulation existe.

Là où la pauvreté et l'insécurité poussent des parents à limiter artificiellement leurs familles, comment pouvons-nous, nous qui avons entre nos mains tant de moyens de les secourir, nous décharger entièrement de responsabilité ? Là où la pauvreté et l'insécurité poussent des hommes et des femmes, par ailleurs honnêtes, à donner leurs votes pour le communisme dans un geste de désespoir, et ainsi à mettre en péril la cause du christianisme, comment pouvons-nous rester là, les bras croisés, et prétendre que nous ne pouvons rien faire ?

Il y a des arguments de poids d'un genre différent qui rendent urgente la continuation et même l'accélération du programme d'immigration en Australie, même si les Australiens ne consultent égoïstement que leurs propres intérêts et n'envisagent que des considérations de défense et de développement de l'économie.

Comme chefs spirituels du peuple catholique, nous préférons plutôt conclure notre plaidoyer sur les obligations catégoriques de la loi morale si clairement exposées par Notre Saint-Père le Pape. Nous nous réjouissons de voir que cette vue est partagée par des guides de l'opinion publique, étrangers à la communauté catholique, et de la trouver résumée dans ces mots d'un Australien contemporain distingué, non catholique : « Aucun pays n'a le droit de garder un vaste territoire et de vastes ressources simplement pour protéger son héritage culturel... Dans un monde où des régions souffrent d'une surpopulation, un tel pays est obligé d'accroître sa population à la limite de sa capacité suivant un rythme raisonnable. » (6)

(6) Sir FREDERICK EGGLESTON : « *Australia's Immigration Policy* ». *Pacific Affairs*, décembre 1948.

C. Principe et pratique

Il est certain qu'on nous critiquera aussitôt de ce qu'en prenant ainsi position nous ne prenons pas en considération le standard de vie du peuple australien, que nous ignorons les redoutables dangers qui accompagnent le chômage, l'inflation, la crise du logement et le reste.

Rien ne serait plus loin de la vérité. Ceux qui réclament, comme nous le faisons, que l'immigration continue et s'accroisse, ont une claire conscience que leur attitude réponde à ces obstacles et difficultés. C'est là un risque que nous n'entendons pas éluder. Les postulats sur lesquels reposent nos réponses sont clairs et sans équivoque.

Changeons de système — non de morale.

1. D'abord et avant tout nous n'admettons pas que, parce qu'un système économique a fini en faillite et que sa faillite entraîne chômage et inflation, nous devions en conséquence nous rallier à des mesures qui moralement sont mauvaises.

Ce n'est pas chose nouvelle, pour donner un exemple, d'entendre cet argument mis en avant que le contrôle des naissances est défendable quand il y a chômage et pauvreté. Notre réponse a toujours été claire. Le devoir de la communauté est de réformer l'ordre social qui mène au chômage et à la pauvreté, et non de justifier le péché auquel peuvent être poussés bien des gens.

« Quelle erreur ce serait, déclarait S. S. le Pape Pie XII, de blâmer la loi naturelle pour les présentes misères du monde, quand il est clair que celles-ci viennent du manque de solidarité mutuelle des hommes et des peuples ! » (7)

Ainsi en est-il de l'immigration. Ce n'est pas un manque de ressources qui a conduit à l'impasse économique où l'Australie est tombée. C'est le manque de prudence humaine, ce sont des erreurs de politique nationale qui nous ont conduits à cette situation sans issue. Et nous n'en sortirons pas tant que nous ne reconnaîtrons pas nos erreurs et que nous ne renverserons pas notre politique. Si nous demandons ce que, comme nation, nous avons fait pour mettre en valeur la terre, pour développer la production agricole, pour établir nos industries de base — et pour limiter les industries non essentielles, — la réponse doit être que nous avons perdu les années décisives.

Un observateur sans compétence niera ce point de vue que notre incapacité de faire face à l'immigration vient de notre détermination apparemment obstinée de consommer une trop large portion de notre revenu national dans des dépenses de luxe et non essentielles. L'Etat de l'Allemagne occidentale, en face de la catastrophe d'une chute de la monnaie en 1948, est sorti de la vallée ténébreuse parce que son peuple s'est contenté, comme dans la première moitié de 1952, de ne consommer seulement que 55,7 % (8) de son revenu national, alors que l'Australie et la Grande-Bretagne en consommaient à peu près 70 %.

Et ce n'est pas le chemin de la sagesse pour les Australiens de continuer à engloutir la plus grande part de leur capital d'investissement en des industries secondaires, dont un bon nombre ne sont pas essentielles, concentrées dans les métropoles,

(7) PIE XII, Radiomessage de Noël 1952.
(8) *The Economist*, London, 18 octobre 1952, p. 206.

alors qu'agriculture, transports et industries de base, qui sont les véritables armatures de la vie économique, sont privés de fonds.

Ici nous sommes sur le terrain des décisions dépendant des hommes. Cela requiert seulement des changements de politique humaine, basés, il est vrai, sur des changements dans les attitudes nationales, pour rendre l'économie capable de fonctionner à nouveau et d'absorber les immigrants auxquels il est de notre devoir d'ouvrir les portes.

Le standard de vie.

2. Déjà, un ajustement de cette sorte sera pénible. Plus on attendra pour le faire, plus pénible sera la note éventuelle à payer. Il se peut même que nous ayons attendu si longtemps pour entreprendre la remise en ordre de notre économie, nécessaire pour pouvoir développer nos ressources et remplir nos devoirs envers nos semblables, qu'une telle opération impliquera une baisse temporaire, mais légère dans le standard de vie australien. Cela peut être évité peut-être par une sage et intelligente administration. Alors qu'introduire de nouvelles dépenses de luxe en ce moment même — par exemple, la télévision avec les investissements publics et privés fabuleux que cela demande — mène droit à la catastrophe.

De quelque manière qu'on puisse le contester amèrement, il est difficile de trouver un principe de morale ou d'éthique qui autorise en droit les Australiens à réclamer un monopole d'un vaste continent, de sorte qu'ils puissent jouir d'un haut degré de satisfaction matérielle, alors que les citoyens des terres surpeuplées sont affamés par manque de nécessaire. Comme nous l'avons dit dans une circonstance antérieure à propos d'autre chose : « Il n'y a pas de principe de justice naturelle qui décide que les Australiens ont moralement droit aux biens de consommation aux niveaux élevés de ces derniers temps alors que les peuples des autres nations sont sous-alimentés et dans bien des cas en proie à des famines périodiques et aux privations. » (9)

L'instinct de justice sociale a toujours été un des traits marquants et des plus nobles du caractère australien. S'il est juste et convenable qu'il y ait une plus équitable distribution de richesse parmi les Australiens, précisément le même principe s'applique quand nous sommes en face des besoins de nos frères d'au-delà des mers.

La solution agricole.

3. Quelques difficultés temporaires qu'il puisse y avoir, il est clair que le meilleur moyen et le seul qui soit possible de faire face à nos responsabilités en cette matière est de lier ensemble l'immigration à la mise en valeur des terres. Nous avons déjà exposé la connexion intime entre la prospérité de l'Australie et l'extension de son agriculture. Même aujourd'hui, la plus grande part, et de loin, de notre richesse nationale dépend d'une production originelle. Développer cette production originelle, c'est déterminer un accroissement proportionnel dans notre réelle richesse nationale. Nous avons montré comment cette expansion peut facilement se réaliser sans l'introduction d'immigrants, non principalement comme travailleurs à gage, mais comme propriétaires travaillants. Dans notre déclaration « Alimentation ou famine » nous disions :

« Ce qui est nécessaire, c'est un plan, sur une grande échelle, de mise en valeur de la terre, basé sur un système de propriétaires-travaillants plutôt que de salariés. Mais un tel plan ne serait pas réalisable sans la colonisation sur une grande échelle des régions actuellement non exploitées, la création de nouveaux groupes ruraux et de nouveaux centres régionaux. Pendant que de nombreux Australiens n'hésiteraient pas à jouer leur part dans les plans de colonisation, le gros des colonisateurs devrait être des immigrants si l'exploitation devait se faire sur une assez grande échelle. Les Australiens devront se défaire de bien des préjugés traditionnels au sujet des immigrants s'il faut établir tout un ensemble de nouvelles fermes nécessaires pour résoudre la crise australienne de l'alimentation. »

Nous donnons par conséquent notre approbation cordiale à toute entreprise qui permettra aux immigrants, en même temps qu'aux soldats australiens de retour et autres citoyens, de posséder une terre à eux. Nous envisageons avec un intérêt particulier les propositions d'une « colonisation » sur une large échelle qui ont été exposées par les gouvernants, voyant dans ces propositions la meilleure opportunité d'organiser l'absorption des immigrants relativement assez vite et en nombre suffisant.

Les limites de la propriété privée.

4. On a dit quelquefois que nous ne pouvons envisager une absorption considérable d'immigrants du fait que les régions de nouveaux terrains exploitables sont limitées et que leur exploitation plus intense réclame des projets de développement lents et coûteux. S'il y a quelque chose de vrai dans une telle considération, c'est l'ignorance du fait que, dans les limites du terrain agricole utilisable, il y a beaucoup de terres de propriété privée qui produisent bien en-dessous du rendement possible. C'est souvent aussi vrai des petites et moyennes fermes que des grandes propriétés. Les principes chrétiens qui gouvernent l'institution de la propriété privée ne donnent pas aux propriétaires présents de ces terrains un droit absolu contre tous autres à ce qui est en surplus de leurs besoins réels, que leur terre soit exploitée ou non. En pareil cas, l'acquisition, à de justes conditions, en vue d'y établir de nouveaux fermiers, n'est pas une mesure « socialiste », comme d'habitude on le dit communément dans les discussions de politique de parti. C'est précisément l'opposé, car son but c'est l'extension de la propriété privée et la création d'une classe de propriétaires exploitant par leur travail, ce qui est l'antithèse du « socialisme ».

En résumé : un système économique qui diffère radicalement dans ses vues de ce qui prévaut à l'heure actuelle ; un encouragement à l'épargne plutôt qu'à la consommation ; canaliser cette épargne sous forme d'investissement dans l'agriculture, les transports et les industries de base plutôt que dans une production secondaire moins essentielle ; tel est le système qui développera la prospérité et le bien-être de l'Australie et la mettra à même de remplir son obligation d'employer ses ressources dans un programme constructif d'immigration.

---

(9) *Alimentation ou famine ?* (Déclaration de justice sociale, 1952.)

Réponse aux objections.

C'est à la lumière de ces considérations que les réponses aux objections contre le programme d'immigration seront pleinement comprises.

1. *Immigration : chômage ?*

Il n'est pas vrai que l'immigration conduise nécessairement au chômage. Cette conséquence ne suit que lorsqu'un programme d'immigration n'est pas complété par un programme d'absorption avant tout dans l'industrie rurale. Si les programmes d'immigration et de concession des terres sont établis conjointement, particulièrement par la technique de colonisation, alors il n'en résultera pas de chômage. Bien plutôt, les immigrants fourniront un marché neuf et solide pour les produits d'Australie, accroissant ainsi l'emploi en bien des formes de production.

2. *Immigration : inflation ?*

Il est faux que l'immigration soit un facteur majeur dans le développement de l'inflation, qu'il faille la modérer. La cause majeure de l'inflation se trouve ailleurs, dans le fait que l'économie australienne est embrayée, sur une trop grande échelle, sur de faux objectifs, des objets de luxe et non essentiels. C'est seulement si nous persistons dans le respect de ces fausses divinités que l'immigration aggrave une situation déjà sérieuse au point de mener à la crise.

3. *Immigration : défense ?*

Il est faux que l'immigration est incapable d'assurer nos défenses pour rendre l'Australie suffisamment à même de protéger son indépendance dans le premier quart de siècle à venir. Il est possible qu'elle ne nous donne pas immédiatement assez de soldats pour défendre nos rives sans faire appel à d'autres. Mais le fait que nous avons ainsi revigoré notre économie au point que nous absorbons de nouveaux citoyens par milliers est précisément le signe qu'il faut pour convaincre nos alliés que nous valons la peine qu'on nous défende, qu'en temps de guerre nous serons un actif et non un passif.

4. *Immigration : développement ?*

Finalement, sans immigration le plein développement des ressources de l'Australie est impossible. Particulièrement dans la sphère de production primaire, le manque de main-d'œuvre est le facteur majeur qui empêche l'exploitation totale des ressources du sol.

D. Le triomphe de la charité

Après avoir ainsi tracé les responsabilités des gouvernants, des organisations publiques, des responsables de l'opinion publique par rapport à cette question vitale, nous ne pouvons conclure sans appeler l'attention de nos fils sur le principe de base qui est le fondement de tout ce que nous avons écrit : le grand et universel principe de la charité chrétienne.

Face à face avec la misère qui pèse si lourdement dans les cœurs de millions de ses semblables, aucun chrétien digne de ce nom ne peut détacher son regard et se détourner de leur sort comme d'une chose sans importance. Le vrai chrétien verra dans l'immigrant, dont il ne comprend pas le langage, dont les habitudes sont si différentes des siennes, non un étranger ou un rival, mais un frère également racheté par le Sang de Jésus-Christ, ayant un droit égal aux mêmes droits humains, un cohéritier de la même destinée surnaturelle.

Voyant toutes choses dans cette véritable perspective, et non pas suivant les fausses valeurs matérialistes de notre époque, il sera entraîné à triompher de tous les obstacles, économiques ou autres, qui se dressent sur le chemin d'un ordre plus pleinement chrétien, où vieux Australiens et immigrants peuvent travailler ensemble dans un esprit de véritable fraternité. Inspiré par cette vision, il réalisera combien grande sera sa récompense céleste, car les mots de Notre-Seigneur Jésus-Christ s'appliquent expressément à un tel homme, dont le but est de refondre les institutions de son pays suivant la loi de l'amour divin :

« Venez, les bénis de mon Père, prendre possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde.

Car j'avais faim et vous m'avez nourri, soif et vous m'avez donné à boire. J'étais étranger et vous m'avez donné une maison, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez soigné, prisonnier et vous m'avez visité. »

Et alors les justes lui diront : « Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu affamé et vous avons nourri ; assoiffé et vous avons donné à boire ? Quand est-ce que nous vous avons vu étranger et vous avons donné un toit, ou nu et vous avons vêtu ? Quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison et vous avons visité ? » et le Maître leur répondra : « Croyez-moi, quand vous avez fait cela au moindre des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »

— *Le mal*, numéro de *Fêtes et Saisons* de juin-juillet 1953. — Album de 28 pages avec couverture en couleurs. Prix : 40 francs.

L'album *Dieu existe*, paru l'an dernier, promettait une réponse à l'objection que ne manquerait pas de se poser l'incroyant après sa lecture : Si Dieu existe, comment se fait-il qu'il y ait du mal sur la terre ? La réponse est apportée par ce numéro, claire, avec des arguments de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel que l'on peut espérer accessibles à tous : La souffrance est, dans la plupart des cas, la sanction des infractions apportées au code de la route de l'humanité ; cette souffrance, le Christ est venu la partager avec nous et lui donner un sens. Souhaitons que ce nouvel album d'apologétique populaire fasse découvrir les vastes horizons de la foi chrétienne à ceux qui souffrent sans comprendre et sans aimer.

— *Amour et mariage*, par Jean Wirtz. — Un vol. 13,5 × 20,5 cm., 288 pages. Prix : 500 francs. Editions Salvator, Porte-du-Miroir, Mulhouse (Haut-Rhin).

Dans ces pages, on offre aux époux chrétiens, soumis aux lois naturelles émanées de la sagesse divine, le moyen de trouver dans l'union conjugale le vrai bonheur et l'idéal de leur cœur au moment des fiançailles et du mariage. L'ouvrage s'adresse aux adultes qui y trouveront des renseignements et des lumières sur les multiples questions que posent la vie conjugale et l'éducation des enfants, et de précieux conseils pour l'hygiène des époux et tout spécialement pour la santé physique de la mère et de l'enfant.

— *Mamans, avec loyauté*, par Marie-France. — Broch. 14 × 20 cm., 64 pages. Prix 100 francs. Editions Fleurus.

Faisant suite à *Mamans, avec le sourire ; Mamans, avec énergie; Mamans, avec tendresse; Mamans, avec moins de fatigue*, c'est, cette fois-ci, un appel à la loyauté que lance aux mamans Marie-France, une loyauté intransigeante avec des enfants qui prennent beaucoup plus au sérieux que l'on ne croit ce qui leur est dit. Des exemples concrets et souvent vécus appuient chacun de ces conseils.

Proposition d'une nouvelle loi sur l'immigration aux États-Unis

Les Etats-Unis projettent également de réviser urs lois sur l'immigration dans un sens plus béral, comme le rapporte ce court article de ocial order (*nov.* 1953, *p.* 405) :

Au cours des derniers jours qui précédèrent la ôture du 83e Congrès, 8 sénateurs et 24 membres la Chambre des Représentants ont conjoinment introduit un nouveau bill d'immigration de citoyenneté *omnibus* (1) (S. 2585) qui remplaait complètement le *McCarran-Walter Act.* Ce ll, qui a été renvoyé au Comité de judicature 3 août 1953, pourra prendre le titre officiel de *mmigration and Citizen-ship Act of* 1953 s'il adopté. Probablement, on en discutera comme du *hman Bill* puisque Herbert H. Lehman, sénateur New-York, en a été l'inspirateur.

Du fait que le système actuel de quota de *tional origins*, comme dans les précédentes lois r l'immigration, est le point le plus douloureux notre politique d'immigration, nous nous limions à décrire dans ses grandes lignes le sysme de quota instauré dans ce bill sous les sancns 201, 202, 203 et 204. Il ne faut pas oublier e ce bill a été prévu pour amender et réviser les s relatives à l'immigration, la naturalisation, la tionalité et la citoyenneté et autres sujets nexes. Il contient 507 sections et couvre pages. De plus, le bill prévoit un programme mmigration en cas imprévu et urgent (nonota d'immigrants) de beaucoup plus libéral et atique que les articles de la loi existante pour cas urgents.

« Visas des quotas. »

e bill stipule que le nombre de visas du quota nigrant qui sera publié pour la durée d'un an a le sixième d'un pour cent du recensement Etats-Unis tel qu'il ressort du recensement ciel décennal le plus récent. Soit une populan de 160 000 000, le quota annuel d'immigrants a, en gros, aux environs de 260 000. « Toute sonne, sans égard à sa race, couleur, origine ionale ou religion, est admissible pour faire tie du quota d'immigrants. »

e nombre du quota d'immigrants admissibles cours d'une année sera déterminé sur une base ièrement étrangère au système d'*origines natioes* qui était au centre de toutes les lois d'immition précédentes des Etats-Unis. Au lieu dmettre les gens seulement sur la base de leur ionalité, le système de quota de Lehman est é sur cinq préférences ou groupements fondatalement non-raciaux et non-ethniques.

Préférence d'unification familiale. — Pas ns de 25 pour 100 et pas plus de 35 pour 100 nombre total d'immigrants doivent être admis an sur cette base de préférence. Ce serait e 65 000 et 90 000 sur un quota annuel de 00. Au titre de cette préférence, tout citoyen, ou épouse, peut amener aux Etats-Unis porte quel consanguin jusqu'au troisième é y compris n'importe quel enfant qui est ou au-dessus de l'âge de 21 ans.

2. *Préférence d'emploi.* — Pas moins de 5 pour 100 et pas plus de 10 pour 100 des 260 000 immigrants du quota peuvent être admis au titre de cette préférence (13 000 sur 260 000). Cette préférence comprend des personnes dont l'immigration est considérée comme économiquement et scientifiquement avantageuse pour les Etats-Unis à cause de leur éducation, de leur formation technique, de leur qualification de spécialiste ou habileté exceptionnelle. Le nombre à admettre chaque année sera déterminé par la Commission d'immigration (composée de trois membres), après consultation des secrétaires d'Etat de la Défense, du Commerce, du Travail.

3. *Préférence d'asile.* — Pas moins de 15 pour 100 et pas plus de 25 pour 100 du quota établi, ou entre 39 000 et 65 000. Cette préférence comprend des personnes dont l'arrivée aux Etats-Unis facilite notre politique traditionnelle d'offrir asile et refuge aux personnes réellement opprimées ou persécutées, ou menacées d'oppression ou de persécution en raison de leur race, de leur nationalité, de leur couleur, de leur croyance, de leur adhésion aux principes démocratiques ou de leur opposition au totalitarisme ou à la dictature. Ce groupe de préférence comprend également les orphelins réfugiés. Leur nombre annuel de visas est limité à un maximum de 2 500.

4. *La préférence d'intérêt national.* — Sur les 260 000 quotas, pas moins de 52 000 (20 pour 100) et pas plus de 65 000 (25 pour 100) seront admis au titre de cette préférence. La préférence d'intérêt national comprend des personnes dont l'arrivée aux Etats-Unis favorise ou accroît notre intérêt national en « renforçant des territoires du monde libre que peut aider l'émigration en les soulageant de problèmes aigus de politique ou d'économie. »

5. *Groupe des nouveaux venus.* — Pas moins de 20 pour 100 ou 52 000 (sans maximum fixé, bien que les minima autorisés pour les autres catégories fixent un maximum *de facto* de 35 pour 100) sur 260 000 du quota peuvent être attribués à ce groupe. Il comprend toutes les personnes en quête d'entrer aux Etats-Unis mais ne se rangeant pas dans les autres groupes.

Particularité.

Telles sont les dispositions de base (nullement toutes) du synthèse de quota de Lehman prévues pour remédier aux inconvénients inhérents aux systèmes précédents de *national origin.* Les critiques ont déjà noté qu'une retouche du bill est nécessaire. Aucune disposition n'est prise dans sa présente rédaction pour le cas où le plus grand nombre ou toutes les demandes de visas pour une *préférence* ou plus viendraient d'un seul pays. Une particularité unique du bill de Lehman ne doit pas être négligée ou sous-estimée. La loi McCarran-Walter et les précédentes lois d'immigration ne comportaient aucun article pour disposer des quotas non utilisés. Si le nombre de visas alloués au quota n'était pas utilisé en un an, ceux-ci n'étaient pas remis ou reportés à l'année suivante. Le bill de Lehman prévoit que tous les quotas d'immigrants inutilisés doivent être remis

---

(1) Un *Bill omnibus* est un bill qui embrasse des mesures ses et des applications multiples.

à l'année suivante, soit au *groupe des nouveaux venus,* soit aux groupes que la Commission d'immigration peut désigner, dans les proportions maxima fixées pour chaque groupe de préférence. De plus, en cas de nécessité nationale déclarée par le président ou le Congrès, le président peut réallouer à un autre groupe ou renvoyer à plus tard, d'année en année, le nombre de visas alloués au quota d'immigrants à l'un des cinq groupes ou préférences ou même à tous.

Sages recommandations.

En écrivant ces lignes, nous sommes sincèrement convaincus que le bill de Lehman est le meilleur bill d'immigration projeté jusqu'ici. Il contient un nombre d'imperfections qu'on peu facilement corriger selon le sénateur Lehman qu est d'avis d'accueillir des suggestions. Evidemment, il est basé sur une attestation fourni précédemment et les recommandations faites pa la Commission d'immigration et de naturalisatio du président Truman. Le bill contient beaucou plus de dispositions qui éliminent les dangers e les inconvénients critiqués si sévèrement dans l *McCarran-Walter Act* par la Commission du président.

Il faut se rappeller que S. 2585 n'est qu'un bil et non encore une loi. Avec l'unique réserve noté plus haut, il mérite d'être soutenu par tous ceu qui s'intéressent à une politique d'immigratio en Amérique, loyale, honnête et impartiale.

— *Annuaire-Agenda catholique 1954* ou *Livre d'annonces paroissiales.* — 15e année, 320 pages, cartonné, 16 × 21 cm., 365 francs. P. Lethielleux, éditeur, Paris.

Annuaire : Le Pape, Rome et l'administration de l'Eglise. Episcopat français avec adresses des principaux services. Vicariats et préfectures apostoliques de la France d'outre-mer. Œuvres et organisations catholiques nationales et internationales. Compléments à notre liste des communautés religieuses (hommes et femmes). *Agenda :* sur deux pages chaque semaine. Nous sommes revenus à la disposition antérieure, laissant 8/9 lignes pour le dimanche et 6/7 lignes pour les autres jours. Fournisseurs des organisations et collectivités catholiques. Précieux instrument de travail.

— *Agenda 1954.* — 248 pages, deux jours par page, reliure en matière plastique en coloris bleu, rouge, vert ou bordeaux, 8 héliogravures, 20 pages de renseignements pratiques. Avec fermoir, 210 francs; sans fermoir, 180 francs. Conditions à partir de 10. En vente aux bureaux de la J. E. C. et aux Editions de l'Epi.

— *Catherine Ranquet, mystique et éducatrice* (1602-1651), par G. GUEUDRÉ, docteur ès lettres. — Vol. 21 × 13,5 cm., 352 pages. Editions Bernard Grasset, Paris.

Fille d'un négociant lyonnais, Catherine Ranquet fut l'une de ces 10 000 Ursulines françaises qui, au XVIIe siècle, ont élevé la majorité des filles de France. Docile à l'école française, elle rechercha l'anéantissement de son moi jusqu'à ses racines les plus profondes, de façon à identifier toujours davantage sa volonté à celle de Dieu. Cet ouvrage, écrit par une religieuse Ursuline, témoigne d'un long et patient travail de recherche et d'une solide documentation. Au-delà de la spiritualité de la Mère Catherine Ranquet, il ouvre des vues inédites sur la pédagogie d'une époque dont les principes directeurs n'ont rien perdu de leur valeur.

— *Savoir souffrir,* par NINO SALVANESCHI. Traduit de l'italien par J. BOURNIQUE. — Un vol. 19 × 12 cm., 216 pages, 390 francs. Editions Salvator, Porte-du-Miroir, Mulhouse.

Nino Salvaneschi, écrivain aveugle, mérite d'être écouté lorsqu'il parle de la souffrance. Son livre, auquel on pourrait seulement reprocher un peu d'emphase, aidera ceux qui souffrent à comprendre le sens de leur épreuve et même à l'aimer à cause des possibilités de dépassement de soi-même qu'elle leur procure. Citons-en quelques belles phrases dignes d'être retenues : Souffrir sans croire, c'est mourir de soif à côté d'une source. — Qui que tu sois, avec la maladie tu n'es plus n'importe qui. — Toujours et partout, la douleur te dira la parole qu'il te faut. — Je bénis ce que les hommes considèrent comme un malheur et qui est ma richesse et mon bonheur. — Sans la cécité, je serais vraiment aveugle.

— *Evêque volant, cinquante ans dans le Grand Nord canadien,* par Mgr BREYNAT, vicaire apostolique du Mackenzie. — Vol. 21 × 16 cm., 256 pages. Editions Amiot-Dumont, Paris.

Ces souvenirs de Mgr Breynat sont divisés en trois chapitres correspondant aux trois ouvrages qu'i avait fait publier au Canada : « Chez les mangeur de caribous » ; « Voyageur du Christ » et « L'évêqu volant ». Retiré maintenant en France, après avoi mené pendant cinquante ans la dure vie de missionnaire dans le Grand Nord, il nous fait partage dans ce livre, qui se lit avec beaucoup d'intérêt les peines et les joies de son apostolat.

— *Le chant de la confiance* (psaume XC), par AGNÈ RICHOMME. — Broch. 15,5 × 11,5 cm., 64 pages. Prix 60 francs. Editions Fleurus.

De nombreux fidèles aujourd'hui, qui chantent le Complies en français dans leur paroisse le dimanch soir, sont familiarisés avec les beaux appels à l confiance filiale du psaume *Qui habitat.* Ils liron avec intérêt ces méditations brèves, mais riches d vie spirituelle, que leur présente ici Agnès Richomm sur chacun des versets de ce psaume.

— *Catholicisme et sexualité,* par le Dr M. DUGAST-ROUILLÉ. — Un vol. de 288 pages. Editions du Levain Paris.

L'auteur rappelle lui-même que son ouvrag « s'adresse essentiellement aux éducateurs, et e particulier aux chrétiens qui sont les éducateur d'eux-mêmes, de leur femme et de leurs enfants Ce livre n'a pas à être mis dans les mains des céli bataires, hormis les religieux et les médecins, à fi d'étude ». Pourquoi ce livre ? L'avant-propos le di sans ambages : Parmi les libertés, « il en est un que notre époque semble avoir poussée jusqu'à l servitude, c'est celle de la sexualité » ; on a pris l sexualité pour l'amour comme le Pirée pour u homme ». De là des confusions et des désordres qu mettent en péril l'équilibre physique et psychiqu de l'homme. On lira donc avec fruit, dans ces pages les leçons que nous donnent les enseignements de l Bible, les nombreux et clairs documents — jusqu dans leurs nuances — du magistère de l'Eglise. O les oublie trop souvent, et bien plus souvent o en méconnaît la valeur. Il est bon de voir un médeci en rappeler la justesse et l'à-propos, et montrer qu'i n'y a pas opposition entre les données de la scienc et les prescriptions de la religion. L'auteur s'es entouré des conseils de nombreux théologiens qua lifiés ; de même, au point de vue médical, les opi nions des maîtres sont largement citées et commen tées. Les éditions postérieures tiendront compte de errata, et il ne sera pas inutile de retoucher certaine phrases pour plus de clarté et pour éviter ici ou l des longueurs, tout en maintenant les nuances néces saires dans une matière si délicate.

— *Visages de l'amour,* par HENRI BARBEAU. — Un vol. d 124 pages, in-16, sur pur alfa. Prix : 195 franc Aux Editions familiales de France, Paris, XIVe.

« Il n'y a qu'un seul amour », dont les hommes, bie souvent, ne font qu'une odieuse caricature, cause d tant de déceptions et de drames sans issue. M. le cha noine Henri Barbeau, vice-recteur des Facultés catho liques de Lille, éclaire de réflexions judicieuses l visage divers de l'amour où les hommes mettent sou vent le pire. Il est piège, mystère, liberté, risque, crue fidèle, réciprocité, réussite, fécondité, pureté, saintet éternel et dédain de la mort. Autant de titres d chapitres où l'auteur distingue l'amour — le se amour — de ses contrefaçons.

OZANAM : devoirs d'hier et devoirs d'aujourd'hui

A la messe de rentrée des Facultés à l'Institut atholique de Paris, le 3 novembre 1953, le recteur, . Exc. Mgr Blanchet, a prononcé l'allocution suiante (1) :

EMINENCE (2),

Il y a moins de deux mois, Paris célébrait avec clat le centenaire de la mort d'Ozanam. Vous tiez, Eminence, le cardinal-légat de ces solennités où confluaient du monde entier les délégués es Conférences Saint-Vincent de Paul, venus endre hommage à leur fondateur, au lieu de son ction. Le lendemain de la grande cérémonie de otre-Dame, ils se réunissaient ici, en cette chaelle, où priait jadis Ozanam, où repose aujourl'hui son corps ; les lieux restés intacts, la proxiité de la tombe donnaient un sentiment de préence : l'œuvre revenait devant son auteur, elle e confrontait à la grande âme d'où elle procéait : ce fut d'une simplicité grave et vraie et, ous le savons, le souvenir de ce matin-là est resté articulièrement profond au cœur des assistants. Iais c'était au temps des vacances, le temps où st dispersé ce monde de professeurs et d'étudiants uquel Ozanam appartenait. Permettez, Eminence, ue ce matin, nous restituions, pour ainsi dire, Ozanam quelque chose de son milieu naturel, oins pour exalter sa mémoire que pour bénéficier e son chaud, de son intelligent, de son magnifique xemple : Ozanam parmi nous, collègue de ces aîtres assemblés, compagnons de toute cette jeuesse ; en ce début d'année universitaire, Messieurs chers collègues, chers étudiants et chères étuiantes, c'est une lumière, c'est une flamme que ous cherchons.

Le catholicisme en 1830.

Les temps sont changés, sans doute. Nous imainons mal en quel discrédit le catholicisme était ombé au temps où le jeune Ozanam arriva à aris. Montalembert, qui n'est son aîné que de ois ans, Veuillot, qui est exactement son contemorain, nous ont dit, entre autres, ce qu'il en était ers ces années 1830. « La rencontre d'un jeune omme dans une église, écrira l'un, produisait resque autant de surprise et de curiosité que la isite d'un voyageur chrétien dans une mosquée Orient » ; et l'autre : « Dans la ville que j'habiis, il y avait sans doute d'honnêtes gens ; il n'y vait pas un homme, à ma connaissance, pas un, fonctionnaire, ni professeur, ni magistrat, ni eux, ni jeune, qui remplît ses devoirs religieux. » arce qu'il remplit les siens, on montre Montalemert du doigt dans les rues, en disant : « C'est n jeune homme qui fait ses pâques. » Sarcastique, éprisant à sa manière, Henri Heine écrit dans n livre *De la France*, qui est de ces années-là : La vieille religion est déjà tombée en dissolution. a majorité des Français ne veulent plus entendre arler de ce cadavre. » Et de toutes parts arrivent ous les déclarations éloquentes, enthousiastes, ui se promettent l'avenir et appellent la jeunesse hors des routes d'un christianisme qui appartient l'histoire révolue alors qu'il s'agit de l'histoire faire : grande tentation, toujours, que celle qui s'adresse à la générosité du cœur et à l'espérance humaine.

Nous ignorons trop ce passé et le long effort de conquête qui nous a permis de nous libérer de cette servitude du dédain sans appel ; nous trouvons tout simple de jouir des résultats comme s'ils allaient d'eux-mêmes, sans songer à ceux à qui nous les devons ; nous nous dispensons ainsi de gratitude. Mais, à croire que les choses vont de soi, qu'il est naturel que le christianisme soit pris en considération et respect et que les chrétiens soient traités sans défaveur, comme s'il en avait toujours été ainsi et que rien ne puisse être remis en question, ne risquons-nous pas de nous endormir sur les positions qu'a enlevées de haute lutte la balance de nos prédécesseurs, oubliant qu'en ces domaines il n'y a jamais de victoires définitives, qu'on ne mérite de conserver que par les mêmes vertus qui permirent de conquérir et que les pertes de vitesse sont un commencement de chute ?

Aujourd'hui encore il a besoin de s'affirmer.

Les temps, d'ailleurs, sont-ils tellement changés ? Sans nier les différences qui sont évidentes et les progrès sur certains points qui sont incontestables, peut-on dire que le christianisme dans le monde d'aujourd'hui fasse figure de vainqueur et que ses gains soient tellement étendus et assurés ? Voici que sur une large partie de ce monde et sur des centaines de millions d'hommes s'exerce la persécution la plus longue, la plus continue, la plus systématique, la plus savamment organisée que l'Eglise ait connue dans son histoire. En notre pays même, à mesure que vous sortez davantage du cercle de la famille et de vos relations premières, vous êtes surpris, inquiets, troublés parfois, de rencontrer l'indifférence tranquillement ignorante et qui ne cherche pas à cesser de l'être, de vous heurter à des objections et à des difficultés insinuées ou déclarées, d'entendre des sollicitations comme jadis, à la fois méprisantes et chaleureuses, de découvrir des zones entières où le christianisme est inconnu et méconnu. Vous saviez, sans doute, qu'il y avait des incroyants et des ennemis du christianisme : mais autre chose est l'idée, autre chose le contact personnel et l'expérience présente. Vous êtes, bon gré, mal gré, dans la mêlée ; un jour ou l'autre, pour vous la question est là, devant vous : ce que vous avez reçu, vous avez à le vouloir, l'option s'impose à vous comme elle s'impose au jeune Ozanam : que va devenir le christianisme en vous, et, par vous, autour de vous ? C'est, comme jadis, le temps des affirmations qui engagent, des décisions où chacun porte pour sa part la responsabilité d'un monde.

Ozanam ne craignait pas de professer sa foi.

Ozanam se faisait, grâce à Dieu, une haute, une fière idée de sa foi ; ce n'était pas pour lui simple tradition de famille, goût de correction morale accompagné d'un consentement à certaines pratiques ; c'était conviction d'une vérité de salut pour les individus et pour les peuples ; il en savait le prix, pour avoir un moment failli la perdre et « connu », selon ses termes, « toute l'horreur des doutes ». Mais ayant redécouvert sa foi, en ayant fait la conquête ardente et personnelle, ayant

(1) Titre et sous-titres sont de *la D. C.*
(2) S. Em. le cardinal Feltin.

compris ce qu'elle représente d'essentiel dans une vie et comment elle est la seule solution pleine aux problèmes de fond que l'homme ne peut pas ne pas se poser et auxquels sa conduite, qu'il le veuille ou non, donne une réponse de fait, ayant vu qu'elle est pour les peuples en travail l'indispensable condition des normales relations humaines, qu'elle seule donne un sens à leur histoire, loin de se laisser déconcerter par les attaques ou toucher par l'indifférence, ou décourager par son isolement, il souffre de voir les hommes méconnaître ce qui leur donnerait noblesse, force et joie, d'entendre contester ce qui est d'une telle valeur, et il entre en lutte, parce qu'il est logique et courageux ; croyant il est apôtre. Il a 17 ans, il est clerc dans une étude d'avoué où l'on tient, en riant, des propos irréligieux. Il se tait d'abord ; il subit en frémissant ; il est le plus jeune et le nouveau venu, jusqu'au jour où, n'y tenant plus, il fait sa profession de foi, dénonce l'ignorance et, sans rien dire de blessant, mais aussi sans rien diminuer de la taille de ce qu'il croit, il dresse devant ses compagnons toute la haute vérité ; et, comme il arrive, celui que l'on traitait en garçon insignifiant est désormais tenu en estime et respect. Il y a une considération qui va aux braves et aux causes qu'ils défendent.

Tel il sera à Paris, étudiant de 19 ans. « Chaque fois qu'un professeur rationaliste élève la voix contre la révélation, écrit-il à son ami Falconnet, des voix catholiques s'élèvent pour répondre. » Et il contraindra le philosophe Jouffroy à reconnaître publiquement : « Les esprits ont bien changé, l'opposition est toute catholique. »

Professeur, il gardera la même fière indépendance au service de la vérité religieuse ; il écrit lui-même : « Nous avons hautement professé notre foi, réfuté les systèmes contraires, cherchant à faire chrétiennement notre métier de professeur et à servir Dieu en servant les bonnes études. » Et un jour qu'il sait que l'un de ses collègues, nouvellement converti, est l'objet d'une opposition violente et tumultueuse, il va à la reprise du cours se placer à côté de lui et impose le silence à une jeunesse conquise par son courage.

Aimer son temps comme Ozanam a su l'aimer.

Où en êtes-vous, jeunesse d'aujourd'hui ? On me dit que le respect humain a disparu : je n'en suis pas tout à fait sûr. Il a disparu dans tous les domaines où il n'y a plus aucun courage à s'affirmer. Il n'est pas nécessaire d'être très brave pour aller aujourd'hui à la messe avec un livre, ce n'est pas s'exposer à de grands risques que de communier même en d'autres temps qu'à Pâques. Laissons cela. Je vous crois fort capables encore de démonstrations et de protestations, et je sais tout ce qu'il y a en vous de sincère et de droit, de sérieux et de dévoué ; je sais quelle préoccupation vous avez de graves problèmes et quel souci de ce qui tourmente votre temps ; je sais tout cela. Mais une certaine hésitation nonchalante de la pensée religieuse, un recul aux spécieux prétextes, devant la conviction qui engage vraiment la personne, un malaise dans le secret de la conscience, à la pensée de ce qui se dit ou de ce qui se fait, ce sont formes insidieuses du respect humain, moins aisément discernables parce qu'elles sont tout intimes, mais ce sont reculs et lâchetés ; c'est à tout le moins manque de fierté et d'audace dans la foi ; car c'est manquer de foi que de se laisser trop imposer par l'idée à la mode ou le préjugé en cours, que de se savoir gré à soi-même de ce qu'on croit être largeur d'esprit et qui n'est que manque de fermeté de la pensée, que d'être tellement ouvert à toute actualité qu'on s'expose à céder à tout vent, que d'être tellement soucieux de contact qu'on en vienne à se laisser attacher et mener, que d'avoir une considération timorée pour tout ce qui menace et attaque l'Eglise, pour tout ce qui en notre temps s'oppose à elle, la critique et la contredit, et d'avoir trop peu le sens d'une vigoureuse et ardente fidélité. Et vous m'entendez bien, il ne s'agit pas de penser que tout est simple et de méconnaître les difficultés : il faut les regarder, au contraire, mais bien en face, et, pour les vaincre, il ne s'agit pas de faire le bravache devant les problèmes de l'heure, les vrais braves ne sont pas fanfarons, ils savent le danger et le mesurent ; il ne s'agit pas davantage de se retrancher dans une attitude de défensive close ou d'hostilité hérissée. Ozanam aimait son temps, et il faut l'aimer ; notre temps, c'est notre prochain. Mais aimer son temps, ce n'est pas se laisser entraîner à la dérive par les courants qui le traversent ; aimer son temps, ce n'est pas lui être complaisant et caresser son mal au lieu de tâcher à le guérir ; aimer son temps, sans souci puéril d'être de son temps, c'est souffrir de ce qui le blesse, c'est travailler avec lui, c'est prendre en charge son poids, sentir ses besoins, mais c'est l'aimer encore que de le contredire quand il se perd ; c'est l'aimer que de détester son mal et de le dénoncer pour qu'il s'en libère, de lutter contre ce qui le pervertit et le ruine ; c'est l'aimer et travailler pour lui que d'avoir l'air de l'oublier, de prendre du recul, pour mieux voir, de lui échapper par l'étude désintéressée qui donnera plus tard de le comprendre plus efficacement, par la considération d'ensembles plus vastes où l'on puisse le situer ; c'est l'aimer, que d'avoir une foi pleine et forte qui permette tout ensemble d'être proche du secret de son âme ; d'accueillir franchement, comme dit saint Paul, « tout ce qu'il a de vrai, de digne, de juste », de lui donner cette sympathie d'amitié fraternelle qui convient à ceux qui sont engagés dans les mêmes combats, mais aussi de garder l'esprit libre, de cette liberté que donne la vérité, de n'être asservi par aucune vanité enfantine de paraître avancé, ni par aucun refus fermé de voir le monde en marche, mais d'avoir la seule volonté de penser juste dans la grande lumière de Dieu. Ainsi faisait Ozanam. Ecoutez-le : il écrit à l'un de ses amis peu de temps après cette révolution de 1830, où s'est déchaînée une sorte de passion irréligieuse : « Les derniers faits m'ont frappé de la consternation la plus profonde et m'ont rempli de l'indignation la plus vive. Néanmoins, ces considérations mêmes m'animent et me pénètrent d'une sorte d'enthousiasme. Je me dis qu'il est grand le spectacle auquel nous sommes appelés ; qu'il est beau d'assister à une époque aussi solennelle ; que la mission d'un jeune homme dans la société est aujourd'hui bien grave et bien importante. Loin de moi les pensées de découragement ! Les dangers sont un aliment pour une âme qui sent en elle-même un besoin immense et indéfini que rien ne saurait satisfaire. Je me réjouis d'être né à une époque où peut-être j'aurai à faire beaucoup de bien, et alors je ressens une nouvelle ardeur pour le travail. » Ce sont des mots qui traversent les années et qui restent vibrants de

a générosité qui les a dictés. Entendez-les, jeunes gens et jeunes filles, en ce temps qui est le vôtre, t, au moins autant que l'autre « solennel », ce emps où vous attend votre mission. Combien je ous veux, vous aussi, comme fut le jeune Ozanam, ucides, ardents et courageux !

Une foi qui ne se contente pas de bons sentiments.

Ce n'est pas seulement affaire de foi et de jeune nthousiasme. Disons plutôt que la foi est incomlète et stérile que n'accompagne pas l'effort du ouloir, que l'enthousiasme n'est que rêverie qui 'échauffe s'il ne se traduit pas en actes. Ozanam onnaît cette tentation de l'âge jeune : emporté ar l'élan d'un esprit tout neuf, on part pour le ays des idées, on les agite, on en discute, on bonde en plans et en projets, on sait ce qui evrait être, on rebâtit le monde et l'on croit voir déjà beaucoup fait lorsqu'on a beaucoup arlé ; mais aussi l'on a le cœur bon et facile se laisser toucher à l'idée de la misère humaine ; n y songe, on est ébranlé et attendri, et l'on se roit généreux et dévoué parce qu'on a imaginé vec émotion de le devenir. Le temps passe et l'on sque, en fin de compte, de s'être « évanoui en ensées » et de n'avoir rien fait de son cœur. zanam a connu ces envolées de l'esprit et ces mois vibrants. Mais il a la conscience trop en eil pour être dupe de ce qu'ils offrent de trop cile, et il va à l'acte qui fait la preuve de la sinrité des intentions. Il ne joue pas à l'homme. Nous sommes encore trop verts », dit-il. Il est u temps des préparations non au temps où l'on onne sa mesure : il le sait, et il a pris sa résotion : « Me développer à l'écart, étudier beauup maintenant en dehors de la société pour ouvoir y entrer ensuite d'une manière plus avangeuse pour elle et pour moi », et il assigne son correspondant comme à lui-même le but uquel ils doivent tendre : « Nous trouver hommes rts, pleins de vigueur, quand les jours de traniion seront passés et qu'on aura besoin de us. » Ainsi se garde-t-il de « l'impatience qui ut dénoncer le temps », comme il dit lui-même. On voudrait pouvoir s'admirer par avance pour s belles œuvres qu'on projette. Je connais cela », ntinue-t-il. Mais pour lui il s'applique au devoir ésent comme au meilleur moyen de faire venir ; il s'oblige à ce travail acharné, dont il fera toute sa vie une loi, et qui lui permettra, 26 ans, après avoir été docteur en droit, de venir docteur ès-lettres et d'être à 29 ans prosseur en Sorbonne. Ainsi se prépare dans la unesse courageusement studieuse la fécondité de ge mûr.

Est-il donc un solitaire égoïste ? Il souffre trop la solitude, il a trop le goût de l'amitié et le soin de l'action pour y consentir, et il est sans savoir lui-même l'animateur de groupes de unes. Mais, au-delà de ces cercles de camarades, y a toute cette misère matérielle des humbles vent affreuse en ces premiers temps de l'indus. Les systèmes se multiplient qui prétendent générer la société. Va-t-il se précipiter dans les oats publics ? Ici, encore, il est trop avisé pour vouloir. « Nous sommes trop jeunes pour internir dans la lutte sociale », écrit-il. « Resterons-us donc inertes au milieu du monde qui souffre qui gémit ? Non, il nous est ouvert une voie paratoire : avant de faire le bien public, nous vons essayer de faire le bien de quelques-uns ; r de regénérer la France, nous pouvons soulager quelques-uns de ses pauvres. » La logique de sa foi l'avait, d'ailleurs, conduit aux mêmes conclusions pratiques que l'ardeur de sa charité. Il entendait ses camardes saint-simoniens, fouriéristes, lui répondre quand il leur rappelait les bienfaits du christianisme : « Vrai pour le passé, mais aujourd'hui, que fait le christianisme pour l'humanité ? Vous-mêmes, que faites-vous ? » Il est meurtri de ce reproche qui atteint sa Mère l'Eglise. « Si notre effort est sans succès, ne serait-ce pas que quelque chose manque à l'efficacité surnaturelle de notre parole ? Il manque les œuvres de la charité », et, rencontrant l'un de ses amis : « Qu'allons-nous faire pour traduire notre foi en actes ? Allons aux pauvres. » Le soir même, ils portaient chez un pauvre qu'ils connaissaient le peu de bois qui leur restait pour les derniers mois de l'hiver. Les Conférences Saint-Vincent de Paul venaient de naître dans le geste d'un étudiant de 20 ans.

Mais il n'était pas de ceux qui se croient quittes pour un geste accompli. Le cœur était plus grand que les actes. Ecoutez-le dire son âme dans une lettre intime : « La foi, la charité des premiers siècles ! ce n'est pas trop pour notre âge. Ne sommes-nous pas, comme les chrétiens des premiers temps, jetés au milieu d'une civilisation corrompue et d'une société croulante ? Donc, à des maux égaux il faut un égal remède, c'est à nous de recommencer l'ère des martyrs, c'est chose possible à tous les chrétiens ; être martyr, c'est donner sa vie pour Dieu et pour ses frères, c'est donner sa vie en sacrifice, que le sacrifice soit consommé tout d'un coup comme l'holocauste, ou qu'il s'accomplisse lentement et qu'il fume nuit et jour comme les parfums sur l'autel ; être martyr, c'est donner au ciel tout ce qu'on en a reçu : son or, son sang, son âme tout entière. Cette offrande est entre nos mains ; ce sacrifice, nous pouvons le faire ; c'est à nous de choisir à quels autels il nous plaira de le porter : au pied de l'idole de l'égoïsme ou au sanctuaire de Dieu et de l'humanité. » Et voici ce qu'il disait un soir à un groupe de jeunes gens, et ces mots ont tragiquement un son d'aujourd'hui : « Messieurs, tous les jours, nos amis, nos frères se font tuer comme soldats ou comme missionnaires sur la terre d'Afrique ou devant les palais des mandarins. Que faisons-nous, nous autres, pendant ce temps-là ? Croyez-vous donc que Dieu ait donné aux uns de mourir au servcie de la civilisation et de l'Eglise, aux autres la tâche de vivre les mains dans leurs poches ? Ah ! Messieurs, travailleurs de la science, gens de lettres chrétiens, montrons que nous ne sommes pas assez lâches pour croire à un partage qui serait une accusation contre Dieu qui l'aurait fait, et une ignominie pour nous qui l'accepterions. Préparons-nous à prouver que, nous aussi, nous avons nos champs de bataille où parfois l'on sait mourir. » « C'est un feu que je suis venu apporter sur la terre », avait dit le Maître.

En avez-vous senti la flamme vous brûler le cœur, jeunes gens et jeunes filles ? Je n'ignore pas, sans doute, ce qui se fait ici, quels dévouements s'exercent discrètement au service de toutes les misères, et je vous en estime davantage. Mais ne faudrait-il pas que tous vous preniez votre part ? L'indigence, la maladie, l'ignorance, vous font entendre leurs appels, et votre aîné Ozanam vous a donné l'ardent exemple. Il vous demande de poser franchement les problèmes que posent

à des consciences chrétiennes l'état présent des sociétés et d'avoir le cœur assez bon pour que l'esprit ne soit pas faussé ; ainsi a-t-il fait lui-même et c'est ce qui donne à toute une partie de son œuvre une portée singulière et une actualité saisissante, à toute sa vie une valeur exemplaire. Il faut que cette maison, foyer de pensée chrétienne, soit aussi, en bonne logique vivante, un foyer rayonnant de charité.

« Per exempla sanctorum tuorum nos restaura. »

Et vous voici, Messieurs et chers collègues, devant cette jeunesse qu'attend la vie. Comment oublierions-nous que si le jeune Ozanam n'avait pas eu sur sa route le professeur intelligent et dévoué qui le comprit, le traita avec respect et l'aida à sortir de la crise où il se débattait, peut-être ne serait-il jamais devenu le grand chrétien que nous célébrons. Quelque temps après, il recevait le bienfait d'un autre maître. Reçu chez Ampère, il voyait parfois le grand physicien, émerveillé de ce que sa science lui découvrait, prendre entre ses mains sa tête puissante et il l'entendait dire : « Que Dieu est grand, Ozanam, que Dieu est grand ! » Et tant de foi unie à tant de science achevait de réconforter sa conviction un moment ébranlée. Mystère des influences, retentissements imprévisibles d'un mot, d'un geste, d'une vie. Celui qui, ayant à parler devant des esprits jeunes et à vivre avec eux dans cette intimité que crée un enseignement, n'aurait jamais senti l'inquiétude de la responsabilité qu'il porte, ne serait pas digne de la tâche qui lui a été confiée : l'omission seule ou l'insuffisance sont ici choses graves ; il est redoutable de n'avoir pas répondu à l'attente et aux besoins d'une vie en croissance.

Devenu professeur à son tour, Ozanam ne l'oubliera jamais. Il pourra dire, dans son dernier cours où il traîna son pauvre corps malade, qu'il avait usé ses forces au service des étudiants, et c'était vrai ; il leur avait donné tout de lui-même, une science originale et toujours renouvelée, l'accent de flamme d'une âme chrétienne. « Ce que n'avaient pu faire bon nombre de sermons, vous l'avez fait en un jour, vous m'avez fait chrétien », lui dira un de ses auditeurs.

Mais son rôle dépassa cette action sur les âmes individuelles ; par la qualité de son enseignement, par l'esprit qu'il lui donna, par sa manière de traiter sans polémique, sans provocation, mais sans faiblesse, les problèmes de l'heure, il redonna son honneur à la foi chrétienne. Une des plus belles conquêtes du siècle dernier, cette présence du christianisme dans tous les domaines de la pensée, eut en Ozanam l'un de ses plus ardents et de ses plus actifs ouvriers. Et il nous rappelle à tous cette autre responsabilité, une des plus magnifiques et des plus lourdes qui soient, la vôtre, Messieurs : représenter pour sa part, dans le monde d'aujourd'hui et dans la science qui se fait, la pensée chrétienne vivante. Dieu veuille que dans cette Université catholique qu'Ozanam appelait de ses vœux et de son espérance, nous soyons les dignes continuateurs de son effort.

Nous sommes ici les gardiens d'une tombe glorieuse : le corps d'Ozanam demeure parmi nous et c'est un des dépôts sacrés qui donnent à cette maison son caractère et sa noblesse uniques ; mais ne nous contentons pas de vénérer le passé, ayons surtout à cœur d'être les héritiers d'un esprit. Etudiant, professeur, Ozanam nous est présent de toutes manières, proche de nous, simple et grand, comme un appel et un exemple, à la fois lointains et familiers. Nous n'avons pas le droit, sans doute, d'anticiper sur les décisions de l'Eglise, mais nous pouvons tout au moins nous inspirer, à son propos, d'une oraison de la liturgie : « *Per exempla sanctorum tuorum nos restaura* », dit un beau texte ; Seigneur, dans ce monde trouble et qui ne sait ce qu'il est ni où il va, dans ce monde que sa détresse accable et fait las et découragé, assis et douloureux, comme Israël aux fleuves de Babylone, faites que nous soyons debout, comme ceux qui sont forts dans la foi, debout comme ceux qui sont prêts à la marche et au service, debout parce qu'ils sont les porteurs de la flamme ; par l'exemple de vos grands chrétiens, Seigneur, redressez-nous.

Ainsi soit-il.

-+++++++++++++-

L'INAUGURATION DU MONUMENT

à la mémoire du cardinal Baudrillart, recteur de l'Université catholique de Paris

Le lundi 16 novembre, en inaugurant le monument à la mémoire du cardinal Baudrillart, son prédécesseur, S. Exc. Mgr Blanchet s'exprima en ces termes:

ICI REPOSE
L'ÉMINENTISSIME CARDINAL DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
HENRI, MARIE, ALFRED BAUDRILLART
DE L'ORATOIRE
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS
DONT IL DÉVELOPPA LES ENSEIGNEMENTS ET LES MURS
ÉVÊQUE DE L'ÉGLISE D'HIMERIA
ARCHEVÊQUE DE L'ÉGLISE DE MÉLITÈNE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
IL A VOULU ÊTRE ENSEVELI DANS CETTE ANTIQUE MAISON DES CARMES
OU IL FUT ÉLÈVE, MAITRE, RECTEUR
1859 - 1942

Tel est le texte inscrit sur cette plaque tumulaire que l'Eglise va bénir : il redit, en bref, à cette maison, sans avoir besoin de les lui rappeler, les titres du cardinal à sa profonde gratitude ; pour tous il contribuera à perpétuer sa mémoire en fixant les traits majeurs, ou du moins les plus apparents, d'une existence et d'une œuvre ; quant à nous, Messieurs, nous nous recueillons, nous nous souvenons et nous prions.

Nous évoquons cette longue vie d'une seule ligne, attachée à une besogne unique dans l'enclos de cette Université, mais au service fervent des plus belles et des plus amples causes qui soient, l'Eglise de Dieu, la culture humaine, le pays ; cette constance intrépide qui ne craignait pas la lutte, qui ne se laissait pas abattre par les difficultés de toutes sortes que rencontre l'homme qui gouverne, cette détermination obstinée qui, à travers tous obstacles, assurait la marche de l'œuvre qui lui avait été confiée et, au lieu de la protéger peureusement en la réduisant, la sauvait en la développant ; cette activité qui le faisait présent partout où il pouvait servir, sans que ces multiples tâches l'aient dispersé, car une même intention les animait et les ramenait à l'unité ; ce désintéressement généreux qui consentait à l'abandon de ce qui ne concernait que lui, y compris le sacrifice de son œuvre personnelle ; et cette foi robuste qui le soutenait, l'inspirait, le fortifiait en toute occasion, qui était sa règle et sa raison d'être, cette vaillance de chrétien qui s'attend à l'épreuve et la reçoit, non sans blessure, mais sans étonnement, en tout cas sans défaillance, ce don de soi

une haute tâche qui fait la grandeur d'un caractère.

Sous l'éclat des dignités qui viennent consacrer une œuvre accomplie, là est la vraie noblesse, là est la durable valeur. Il est vrai, ce qu'a été un homme au secret de son âme échappe aux regards même les plus familiers : Dieu seul sait et juge. Quelque chose pourtant de ce que fut l'homme demeure à nos yeux dans ce médaillon qu'a sculpté un maître et qui surmonte l'inscription ; la tête solide, aux traits vigoureux, se dresse ; l'homme de courte taille la levait ainsi pour regarder et aussi pour faire face, car, s'il s'inclinait profondément devant Dieu, il ne lui plaisait pas de plier devant les hommes. Les lèvres minces se serrent pour le trait qui va en jaillir, car il excellait dans la formule vive, dans la remarque rapide, dans le mot spirituel. A certains jours, quand il était en verve, sa conversation était étincelante ; toute son expérience des hommes, celle qui lui venait de l'histoire, celle qui lui venait du présent, s'y pressait en anecdotes savoureuses, en mots à l'emporte-pièce, en observations pénétrantes, en boutades pittoresques ; l'expression sans cesse trouvée lui donnait tout leur relief ; l'œil brillait alors d'intelligence, comme il fait dans notre médaillon ; à moins que le visage se fermât soudain et que l'abord se fît rude devant la sottise, devant la bassesse, ou seulement devant l'importunité occasionnelle. Mais il n'y avait aucune dureté dans ces traits, comme il n'y en avait pas dans cet esprit, ni dans ce cœur, même aux moments où l'accueil était abrupt ou l'ironie mordante. La brusquerie elle-même n'était souvent que la défense d'une âme plus facile à toucher qu'elle ne voulait le montrer ou qu'elle ne consentait à l'avouer : les pauvres gens, les infortunés de toutes sortes avaient des raisons de le savoir. Plus profondément encore, dans la zone sacrée, il y avait le prêtre, l'homme de Dieu ; de là, en définitive, tout l'essentiel venait.

Ainsi méditons-nous devant ce texte, devant ces traits, devant cette vie, près de cette tombe où il a voulu reposer, dans un humble coin, au lieu laissé vide par le transfert du corps de Frédéric Ozanam ; le contraste est grand entre les titres que rappelle l'inscription et la modestie de l'endroit où va nous rassember une fois encore la fidélité du souvenir et de la prière. Il l'a voulu ainsi ; ce dernier mépris d'une dernière vanité lui a plu. Et puis, cette demeure lui était chère avec toute sa vie de pensée et de foi, avec tout son précieux passé, avec ce grand reliquaire qu'est la crypte où il repose près des martyrs ; il a demandé à n'être pas enlevé, mort, de la maison à laquelle il avait donné sa vie : il reste des nôtres. Dieu veuille lui payer notre gratitude pour cet attachement qui va au-delà des jours mortels et nous faire ici les dignes héritiers de l'œuvre où il a mis la vigueur de son esprit et l'ardeur de son âme.

Ainsi soit-il.

— *Loisirs de jeunes,* par JEANNE DANEMARIE. — Un vol. in-8° couronne, couverture illustrée de 224 pages. Prix : 360 francs. Aux Editions familiales de France, Paris.

Danse, films, musique, théâtre d'amateur s'offrent à la jeunesse dans le temps des loisirs. Elle aurait tort de les bouder, car ils peuvent être des moyens de s'enrichir d'authentiques valeurs. Les relations entre jeunes gens et jeunes filles y trouveront des trésors de nuances délicates, des échanges d'idées et de goûts qui les sortiront de la banalité. Et ceux qui ont charge des jeunes liront ces pages utilement pour orienter des loisirs qui, faute d'appréciations judicieuses risquent fort de glisser dans le désœuvrement, la banalité, la vulgarité ou pire encore. Les jeunes, comme les adultes, ont des âmes que guette l'ennui parmi tant de dangers souvent insoupçonnés. Il importe de les former au bon usage de leur liberté.

— *Nos livres d'enfants ont menti !* par A. BRAUNER, docteur *ès lettres ;* préface d'HENRI WALLON. — Un vol. de 182 pages. Editions S. A. B. R. I., Paris.

Dans ces pages où M. René Finkelstein et M. Jean Roger amorcent, en manière de conclusion, la discussion, on trouvera, avec de nombreuses illustrations, une savoureuse histoire du livre pour enfants. Mais il y a plus, c'est toute la question de la fiction, du goût de l'enfance pour les histoires merveilleuses et leur influence dans la formation du cœur et de l'esprit chez l'enfant. Tout abus de cette confiance instinctive de l'enfant que des éducateurs peuvent tenter d'exploiter, quelle redoutable responsabilité !... Il y a là un problème que les éducateurs doivent aborder pour donner à l'enfance une littérature vraiment formatrice, qui, dans l'enfant, n'oublie jamais l'homme qu'il devient.

— *Essai sur le dialogue,* par J. DELESALLE. — Vol. 1? × 12 cm., 126 pages. Prix : 380 francs. Editions Téqui.

Après avoir analysé le langage et le dialogue, l'auteur en arrive au Verbe, au Christ qui est à la fois la conscience absolue qui comprend les interlocuteurs et fonde leur dialogue, et le partenaire vivant qui s'engage dans ce dialogue et le fait progresser.

— *L'administration régionale et locale de la France,* par HERVÉ DETTON, conseiller d'Etat. — Vol. 17,5 × 11,5 cm., 128 pages. Presses Universitaires de France. Collection « Que sais-je ? ».

Un petit livre à la portée de tout le monde qui, sans être un manuel de droit administratif, permettra de connaître, au moins dans ses grandes lignes, la contexture de ces circonscriptions familières que sont les départements, les arrondissements, les cantons et les communes.

— *Les quatre miroirs de l'amour de Dieu,* par MARCEL JAY. — Broch. 20 × 13 cm., 96 pages. Prix : 380 francs. Chez M. Marcel Jay, 12, rue Marie-Stuart, Reims.

Les quatre miroirs, c'est l'amour de Dieu se reflétant au travers des quatre tendances fondamentales du caractère humain : à la nature impulsive correspond l'amour du zèle ; à la nature méditative, l'amour en vérité ; à la nature expansive, l'amour par effusion, et à la nature calme et méditative, l'amour sur preuves. On lira avec intérêt cette petite étude qui témoigne d'esprit psychologique et de sens surnaturel.

— *Ta vie commence aujourd'hui,* par YVAN DANIEL. — Vol. 18 × 13 cm., 128 pages hélio, 100 illustrations. Prix : 285 francs. Les Editions Ouvrières.

C'est, en effet, vers les 13-14 ans, quand il s'agit d'apprendre un travail, que la vie commence pour les jeunes garçons et jeunes filles du milieu populaire. C'est à leur intention que M. l'abbé Daniel a composé cet ouvrage, attirant par sa présentation et son texte, qui sera pour eux un précieux manuel d'initiation religieuse et sociale.

— *Essai de bibliographie générale à l'usage du clergé,* par M. l'abbé LÉON NOGUEZ. — Brochure 13,5 × 21, 28 pages. Prix : 60 francs.

Cette liste des meilleurs ouvrages (apologétique, dogme, Ecriture Sainte, morale, etc.), susceptibles de figurer dans la bibliothèque d'un prêtre, permettra à certains de mieux guider leur choix, pour eux-mêmes et ceux qui leur demandent conseil. On doit toutefois savoir gré à l'auteur d'avoir modestement donné le titre d'*Essai* à son ouvrage, car si cette liste peut servir de base, chacun ne manquera pas de la retoucher suivant ses goûts personnels.

LEGISLATION ET JURISPRUDENCE

Subvention d'études à un séminariste

Commune. — Séminariste. — Secours d'études. — Préfet. — Délibération. — Annulation. — Conseil d'Etat. — Subvention indirecte au culte. — Illégalité.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(Séance du 13 mars 1953.)

Un Grand Séminaire ayant pour objet d'assurer la formation de ministres du culte, le secours d'études alloué par une ville à un séminariste prend le caractère d'une subvention indirecte au culte, prohibée par la loi du 9 décembre 1905.

Ville de Saumur contre préfet de Maine-et-Loire.

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux ;

Sur le rapport de la troisième sous-section de la section du contentieux ;

Vu la requête sommaire (1) et le mémoire ampliatif présentés pour la ville de Saumur représentée par son maire en exercice, ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat les 7 septembre 1948 et 27 mai 1950 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir une décision en date du 8 juillet 1948 par laquelle le préfet du Maine-et-Loire a refusé d'approuver une délibération du Conseil municipal de Saumur, en date du 10 juin 1948, accordant au sieur Bouvet Pierre un secours annuel de quinze mille francs pour la durée de ses études au Grand Séminaire d'Angers, à partir de l'année scolaire 1947-1948 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Ouï M. Soudet, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me Boivin-Champeaux, avocat de la ville de Saumur, en ses observations ;

Ouï M. Jean Donnedieu de Vabres, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Ce faire attendu que ledit secours ayant été alloué personnellement au sieur Bouvet et ne diminuant pas les charges du Grand Séminaire d'Angers, lequel est d'ailleurs un établissement privé d'enseignement supérieur et non un établissement cultuel et pourrait donc recevoir des subventions d'une commune, ne saurait être considéré comme une dépense relative à l'exercice du culte prohibée par l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 ; que c'est donc à tort que le préfet du Maine-et-Loire a refusé pour ce motif d'approuver la délibération qui l'institue ;

Vu la décision attaquée ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 27 mai 1950 et tendant au rejet de la requête par les motifs que le Grand Séminaire d'Angers, dont tous les élèves se destinent à la prêtrise et dont l'enseignement est purement religieux, n'est pas un établissement d'enseignement supérieur, mais un établissement cultuel ; que, par suite, les subsides accordés à ses élèves sont des dépenses cultuelles prohibées par la loi du 9 décembre 1905 ; qu'à supposer même que les secours alloués au sieur Bouvet n'aient pas ce caractère, ils n'en doivent pas moins être considérés comme illégaux parce que d'une part, ils constituent une bourse d'études accordée à un candidat qui ne remplissait pas les conditions requises par la loi, et que, d'autre part, leur bénéficiaire étant élève d'un établissement qui ne possède pas d'équivalent dans l'enseignement public, le Conseil municipal de Saumur a, en les octroyant, méconnu le principe de non-discrimination entre les élèves de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé qui doit présider à la distribution de tels secours ;

Vu le mémoire en réplique présenté pour la Ville de Saumur, ledit mémoire enregistré comme ci-dessus le 24 juin 1952 et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et, en outre, attendu que si, lorsqu'ils accordent des secours aux familles pour l'instruction de leurs enfants, les Conseils municipaux doivent fixer la quotité de ces secours de la même façon, quel que soit le caractère public ou privé de l'école fréquentée, ce principe d'égalité n'a pu être violé par une décision individuelle ;

Considérant qu'il résulte des termes mêmes de la délibération du Conseil municipal de Saumur en date du 10 juin 1948 que le secours annuel de 15 000 francs accordé au Sieur Bouvet lui a été attribué « pour la durée de ses études au Grand Séminaire d'Angers » ; qu'ainsi l'allocation dont il s'agit a été accordée à ce jeune homme en vue de lui permettre de poursuivre et d'achever ses études dans ledit Grand Séminaire ; que cet établissement ayant pour objet d'assurer la formation de ministres du culte, le secours susmentionné présente le caractère d'une subvention indirecte au culte, prohibée par l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 ; qu'il suit de là que la commune requérante n'est pas fondée à soutenir que le décret attaqué du préfet de Maine-et-Loire refusant d'approuver pour cette raison la délibération précitée du Conseil municipal de Saumur reposerait sur un motif erroné en droit et serait ainsi entaché d'excès de pouvoir ;

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER

La requête susvisée de la Ville de Saumur est rejetée.

ARTICLE 2

Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Intérieur.

Observations. — La jurisprudence est nombreuse en matière de subventions d'études. Généralement il est admis que ni les dispositions de la loi du 15 mars 1950 sur l'enseignement secondaire ni celles de la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire ne s'opposent à ce que des secours soient accordés par un Conseil général ou un Conseil municipal à des enfants indigents fréquentant un établissement libre d'enseignement.

« Il n'y a pas lieu, décide un arrêt du Conseil d'Etat du 10 mai 1935 (*D. C.*, t. XXXV, c. 567-570), de rechercher la nature primaire ou secondaire de l'établissement libre fréquenté par les enfants bénéficiaires d'une subvention d'études dès lors qu'il est justifié par l'instruction que les secours litigieux ont bien été octroyés personnellement aux enfants et non à l'établissement où ils sont inscrits. »

En dépit de la nouvelle législation de 1951, cette jurisprudence paraît toujours valable. Aussi bien l'arrêt statue sur une décision prise en 1948. Le recours a donc cherché à tirer parti de la jurisprudence précitée en faisant valoir que la subvention s'adressait non au Grand Séminaire, mais au séminariste à qui l'aide matérielle était apportée.

Le Conseil d'Etat n'a pas admis cette justification

(1) N° 99 204.

n raison de la nature propre de l'établissement ù les études étaient poursuivies. Déjà une difficulté de même ordre s'était présentée à l'occasion 'une subvention allouée, il est vrai, à un établissement secondaire qualifié de Petit Séminaire. Le onseil d'Etat avait passé outre, en considération e ce qu'il s'agissait en réalité d'un établissement uvert à tous, de telle sorte qu'on ne pouvait prétendre qu'il s'agissait d'un établissement cultuel déc. 1938. *D. C.*, t. XL, c. 34 à 40). La subvenon était donc licite après observation de la procédure prévue par la loi du 15 mars 1850.

Dans l'espèce actuelle, la situation s'est trouvée versée. La subvention n'avait pas été faite au éminaire, mais au séminariste. Par contre, il ne agissait plus d'un Petit Séminaire fonctionnant ous forme de collège ouvert à tous, mais d'un rand Séminaire réservé seulement aux candidats la prêtrise. Bien que l'arrêt ne le dise pas expressément, le Conseil a considéré qu'il s'agissait d'un ablissement cultuel. Il y aurait donc subvention directe au culte par la facilité donnée à un étuant de suivre les cours d'un établissement cultuel.

À la vérité, l'article 2 de la loi de séparation rohibe les subventions aux cultes. C'eût été une bvention directe au culte que de remettre direcment les fonds au Grand Séminaire. Ce n'était oint le cas puisque les fonds étaient donnés au minariste, afin d'alléger sa famille des frais de olarité. Mais, décide le Conseil d'Etat, l'article 2 e la loi de 1905 interdirait non seulement les subntions directes, mais aussi les subventions indictes. La prohibition ainsi interprétée largement t le fondement de sa décision.

Certes, si l'on s'attache à l'esprit qui a été celui es rédacteurs de la loi de 1905, on comprend la écision extensive du haut tribunal administratif. Toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes ant été supprimées » par l'article 2 précité, il a lieu de craindre qu'autant que ce texte subsisra, de même que l'interdiction « de subventionner ucun culte » également édictée par ce même texte, jurisprudence restera ce qu'elle est. Bien tendu, cette conclusion ne vaut que pour les rands Séminaires dont le caractère cultuel n'est néralement pas contestable.

J. ROUVIÈRE,
avocat au Conseil d'Etat.

écret n° 53-898 du 26 septembre 1953 modifiant le décret n° 49-19 du 4 janvier 1949 tendant à réaliser une déconcentration en matière de tutelle administrative des Associations et Congrégations. (« J. O. » du 27 septembre 1953, p. 8496.)

Vu les articles premier, 6 et 7 de la loi n° 48-968 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier ;

Vu la loi du 4 février 1901 sur les dons et legs la tutelle administrative ;

Vu l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933 ative à la surveillance des établissements de enfaisance privés ;

Vu la loi du 2 janvier 1817 sur les donations et gs aux établissements ecclésiastiques ;

Vu l'ordonnance du 2 avril 1817 relative à cceptation et à l'emploi des dons et legs faits x établissements ecclésiastiques et autres ;

Vu la loi du 24 mai 1825 relative aux Congrétions religieuses de femmes ;

Vu les lois provisoirement applicables n° 2347 du 30 mai 1941, n° 3003 du 18 juillet 1941, n° 1114 du 25 décembre 1942 et le décret provisoirement applicable n° 1825 du 5 juillet 1944 ;

Vu le décret n° 49-19 du 4 janvier 1949 (1) tendant à réaliser une déconcentration en matière de tutelle administrative des Associations et Congrégations ;

ARTICLE PREMIER. — L'article 5 de la loi du 4 février 1901, modifié par l'article premier du décret n° 49-19 du 4 janvier 1949, est modifié comme suit :

ART. 5. — L'acceptation des dons et legs faits aux établissements d'utilité publique est autorisée par le préfet du département où est le siège de l'établissement quand la valeur de la libéralité est inférieure ou égale à 2 millions de francs, par décret en Conseil d'Etat quand cette valeur atteint cette somme.

ART. 2. — L'article 2 du décret n° 49-19 du 4 janvier 1949 est modifié comme suit :

« L'acceptation des dons et legs faits en conformité de l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933 aux Associations qui ont pour but exclusif l'assistance ou la bienfaisance est, sous réserve de la disposition de l'article 7 de la loi du 4 février 1901, autorisée par le préfet du département où est le siège de l'Association, quand la valeur de la libéralité est inférieure ou égale à 500 000 francs, par décret en Conseil d'Etat quand cette valeur dépasse cette somme. »

ART. 3. — L'article 3 du décret n° 49-19 du 4 janvier 1949 est modifié comme suit :

« L'acceptation des libéralités consenties aux établissements ecclésiastiques ou religieux légalement reconnus ou dûment autorisés, l'acquisition à titre onéreux ou l'aliénation par lesdits établissements de biens immeubles, de rentes ou valeurs garanties par l'Etat sont autorisées par le préfet du département où est leur siège, quand la valeur de la libéralité à recevoir, du bien ou immeuble à acquérir ou à aliéner est inférieure ou égale à un million de francs, par décret en Conseil d'Etat quand cette valeur dépasse cette somme. »



Gardiennage des églises et Sécurité sociale

La Croix *du* 28 *novembre* 1953 *a publié l'information suivante :*

Le Dr Jean Solinhac, député de l'Aveyron, avait demandé au ministre du Travail si l'indemnité de gardiennage des églises, dont le maximum peut être de 8 000 francs, est soumise à la retenue pour la Sécurité sociale :

M. Paul Bacon a répondu :

Le gardiennage d'une église ou d'un cimetière, lorsqu'il est confié au prêtre desservant de l'église, étant une activité connexe à l'activité principale, qui n'est pas une activité salariée, l'indemnité qui est accordée pour cette activité secondaire connexe ne doit pas donner lieu au versement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales.

---

(1) *D. C.*, t. XLVI, col. 1627-1646.

INDEMNITÉS DE BINAGE
EN ALSACE-LORRAINE

Le Journal officiel *du* 2 *décembre* 1953 *a publié (p.* 10 735) *trois décrets identiques sur les indemnités de binage. Ils concernent les ministres des cultes catholique, protestant et israélite. Voici le texte du* DÉCRET N° 53-1176 DU 27 NOVEMBRE 1953 PORTANT FIXATION DU TAUX SUR LES INDEMNITÉS DE BINAGE ACCORDÉES AUX MINISTRES DU CULTE CATHOLIQUE :

Le président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des Finances et des Affaires économiques, du ministre de l'Intérieur, du secrétaire d'Etat au Budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil,

Vu le décret du 15 mars 1814 accordant une indemnité à titre de supplément de traitement aux desservants que leur évêque aura chargés provisoirement du service de deux succursales, ensemble l'ordonnance du 6 novembre 1814 ;

Vu la loi de Finances locale de 1907 ;

Vu le décret n° 47-130 du 16 janvier 1947 fixant le taux des indemnités de binage accordées à certains ministres des cultes ;

Vu l'article 7 (13°) de la loi du 1er juin 1924 ;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et, notamment, les articles 5 et 7 ;

Le Conseil des ministres entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les indemnités de binage annuelles servies aux ministres du culte catholique qui sont chargés de la desserte d'une cure, d'une succursale ou d'une chapelle paroissiale vacantes, sont fixées, à compter du 1er janvier 1953, comme suit :

Pour une distance ne dépassant pas 3 km	18 000 fr.
Pour une distance de 3 à 5 km	27 000 fr.
Pour une distance de 5 à 10 km	36 000 fr.
Pour une distance de plus de 10 km	45 000 fr.

ART. 2. — Les dispositions du décret n° 47-130 du 16 janvier 1947 sont abrogées.

ART. 3. — Le ministre de l'Intérieur, le ministre des Finances et des Affaires économiques, le secrétaire d'Etat au Budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du Conseil des ministres :

Le ministre de l'Intérieur,
LÉON MARTINAUD-DEPLAT.

Le ministre des Finances et des Affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil,
PIERRE JULY.

Le secrétaire d'Etat au Budget,
HENRI ULVER.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

SEPTEMBRE 1953

VENDREDI 25. — Ouverture, à Paris, jusqu'au 5 octobre, du Salon de la radio et de la télévision.

— Ouverture, à Paris, à la Cité universitaire, jusqu'au 29 septembre, de la IIIe Assemblée générale de la société européenne de culture.

A L'ÉTRANGER. — Sur la base de Castel Idris, en *Libye*, le pilote britannique Mike Lithgow bat le record du monde de vitesse détenu par son compatriote Neville Duke, en volant à 1186 kilomètres à l'heure.

— Un violent orage s'abat sur l'*Annam*. Plus de 1 000 morts, des centaines de villages anéantis.

SAMEDI 26. — Ouverture, à Paris, entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides, du XIXe Salon nautique. Il groupe dans trois halls les envois de 250 exposants.

— M. Voizard rejoint son poste de résident général en Tunisie. Le nouveau résident général est né à Toul le 22 août 1896. Il prit part à la guerre de 1914 et fut blessé. Nommé conseiller civil du cadre tunisien le 1er octobre 1923, il devient secrétaire général de la Préfecture du Vaucluse en 1929, sous-préfet de Narbonne en 1932, préfet de l'Aude en 1936, préfet de Seine-et-Marne en 1939, secrétaire général de la résidence du Maroc en 1941. Bien que réformé pour invalidité, il s'engage en 1943 dans les spahis, participe à la campagne d'Italie et prend part aux combats de la libération de la France. En 1944, il est chargé de mission au Cabinet du général Juin. En 1946, il est nommé chef de la mission française en Autriche. Quatre ans plus tard, le Quai d'Orsay l'envoie à Monaco comme ministre d'Etat, son dernier poste.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome* est rendue publique une Encyclique de S. S. Pie XII annonçant une Année mariale pour commémorer le centenaire de la proclamation par Pie IX du dogme de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge.

DIMANCHE 27. — A la basilique du Sacré-Cœur, sous la présidence du cardinal Piazza, grand rassemblement des colonies étrangères de Paris.

— S. Em. le cardinal Feltin préside les premières fêtes du 56e anniversaire de la mort de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

LUNDI 28. — Visite officielle, à Paris, sur l'invitation du gouvernement français, du chancelier d'Autriche, M. Julius Raab, accompagné de M. Gruber, ministre des Affaires étrangères, et de M. Kreisky, secrétaire d'Etat.

— Le Conseil national du patronat français recommande une majoration horaire de dix francs pour les bas salaires.

A L'ÉTRANGER. — S. Exc. Mgr Romolo Carboni est nommé archevêque titulaire de Sidon et délégué apostolique en *Australie*, où il succède à Mgr Marella. Mgr Carboni est né en 1911. Attaché successivement à la nonciature de Haïti et à la délégation apostolique de Washington, il était, depuis 1915, affecté à la Secrétairerie d'Etat (*A. A. S.*, 8. 10. 53, p. 624.)

— Mort d'une crise cardiaque, à l'âge de 63 ans, du célèbre astronome des *Etats-Unis*, le Dr Edwin Powell Hubble. Il était un des pionniers de la théorie de l'expansion de l'univers.

— Ouverture, à *Margate*, du Congrès du Labour Party.

— Le ministre de l'Intérieur de *Grèce* annonce l'arrestation de M. Georges Georgiou, chef de l'appareil clandestin du parti communiste grec, qui était recherché depuis 1947.

— Le gouvernement polonais signale par un communiqué à la radio qu'il a décidé de suspendre de ses fonctions le cardinal Wyszynski,

imat de *Pologne*. Le prélat est autorisé à se irer dans un monastère. Il lui est reproché voir violé les principes de l'accord entre l'Etat lonais et l'Eglise, et de s'être engagé dans des ivités hostiles au gouvernement. D'autre part, r Michel Klepacz, évêque de Lodz, est élu pré- ent de l'épiscopat de Pologne.

— Mort, à *Dusseldorf*, de M. Hans Fritzsche, mmentateur à la radio du ministère de la Pro- gande du IIIᵉ Reich. Il avait 52 ans.

MARDI 29. — Mort à Caen, à l'âge de 74 ans, l'abbé Gabriel, ancien professeur de sciences Petit Séminaire de la Maladrerie, à Caen, connu ur ses travaux de météorologie. Né à Saint-Vigor- Grand, près de Bayeux, en 1879, l'abbé Gabriel ses études au Séminaire de cette dernière ville. obtint une licence de mathématiques. C'est à te époque qu'il noua des relations avec un sin, Gabriel Guibert, originaire de Longue-sur- r, qui sondait depuis longtemps les mystères l'atmosphère. Il devint son élève et adopta ses éories. Il commença à alimenter la chronique téorologique du journal *Le Matin*, en rempla- nt Gabriel Guibert pendant les vacances de ce rnier. L'apparition de sa signature, « l'abbé briel », dans un journal dont l'anticléricalisme it patent, souleva quelques difficultés qui furent tefois aplanies. Plus tard, l'abbé Gabriel donna manchette une prévision quotidienne du temps *'Intransigeant*. Son nom devint alors familier à très grand nombre de Français et même d'étran- rs. Durant la guerre 1914-1918, l'abbé Gabriel sergent-brancardier au 46ᵉ régiment d'infan- ie, mais sa spécialité l'amena vite au service téo de la 4ᵉ armée du général Gouraud. A la raite depuis quelques années, il était prêtre bitué à La Délivrande, mais continuait toujours prévoir le temps pour le journal local.

A L'ÉTRANGER. — M. Bevan est réélu, pour la tième fois, en tête de la liste des membres de écutif du parti socialiste.

— Mort, à Berlin, à l'âge de 64 ans, du profes- ır Ernst Reuter, bourgmestre des secteurs occi- ntaux de *Berlin* depuis 1947. Il appartenait au rti social-démocrate, qu'il quitta quelque temps ur le parti communiste. Ami de Lénine, il fut, effet, en 1921, secrétaire général du parti com- niste allemand.

— Par 49 voix contre 25 bulletins blancs, le nseil national du parti démocrate-chrétien *talie* désigne l'ancien premier ministre de Gas- ri comme secrétaire du parti, en remplacement M. Guido Gonella.

— A *Rome*, VIᵉ Congrès international de droit nal, auquel prennent part les délégués de nations.

MERCREDI 30. — MM. Laniel et Bidault s'en- tiennent, à Ankara, avec le gouvernement turc, la situation dans les Balkans.

— Mort, à l'âge de 81 ans, du pasteur Georges llienne, un des fondateurs des Eclaireurs de ance.

A L'ÉTRANGER. — Dans la baie de *Naples*, le hyscaphe du professeur Piccard descend à 50 mètres, battant le record mondial de plongée s-marine.

OCTOBRE 1953

EUDI 1ᵉʳ. — Ouverture, au Grand Palais de ri, du XLᵉ Salon de l'auto.

— Les évêques de la province ecclésiastique de ri, réunis en Assemblée provinciale, adressent S. Pie XII un télégramme lui exprimant leur munion de pensée et de prière, et leur protes- on contre l'atteinte portée aux droits et aux és de l'Eglise à propos des mesures prises e gouvernement polonais contre le cardinal ynski.

— Ouverture, à Paris, du VIIᵉ Salon national de la photographie.

— Le grand prix de littérature enfantine, d'une valeur de 500 000 francs, créé par les directeurs du Salon de l'enfance et destiné à améliorer le niveau de la littérature pour enfants, est décerné à Mme de Recqueville, pour son roman : *Capitan Pacha*.

— On signale de *Rome* que l'excommunication spécialement réservée au Siège apostolique a frappé tous ceux qui ont porté la main sur le cardinal Wyszynski, primat de Pologne, ou l'ont empêché d'exercer son ministère pastoral. L'annonce de cette décision a été faite par la Congrégation consisto- riale, qui a précisé que cette peine avait été encourue automatiquement en même temps que l' « infamie de droit ».

A L'ÉTRANGER. — Au *Caire*, le tribunal de la Révolution condamne à mort Ibrahim Abdel Hadi, ancien premier ministre égyptien, accusé notam- ment de partager avec l'ex-roi Farouk et l'ancien premier ministre Nokrachi Pacha, la responsabilité d'avoir engagé, sans aucune préparation, l'armée égyptienne contre les Israéliens, en mai 1948.

— Aux *Etats-Unis*, la grève des dockers paralyse les grands ports américains de la côte Est.

VENDREDI 2. — L'agitation rebondit à la S. N. C. F. La C. G. T. appelle les cheminots à faire aujourd'hui une grève de vingt-quatre heures sur le réseau du Sud-Est, pour « défendre » quatre cheminots traduits devant le Conseil de discipline.

A L'ÉTRANGER. — Le Dʳ Bolz est nommé ministre des Affaires étrangères de la République démocra- tique d'*Allemagne orientale*. Le poste était vacant depuis l'arrestation de M. Dertinger.

SAMEDI 3. — Clôture, à Paris, sous la présidence du cardinal Feltin, du Congrès international des juristes catholiques.

— Mort, en Gironde, où il s'était retiré depuis une vingtaine d'années, du professeur Sébileau. Le Dʳ Sébileau, doyen de l'Académie de médecine, dont il faisait partie depuis 1911, était âgé de 93 ans. Il fut le premier titulaire de la chaire oto-rhino-laryngologie de la Faculté de Paris.

DIMANCHE 4. — A L'ÉTRANGER. — A Ther- mal (*Californie*), le lieutenant-commander James B. Verdin, pilote de la marine américaine, bat le record du monde de vitesse sur base avec une moyenne de 1 212,220 kilomètres-heure.

LUNDI 5. — Journée mondiale de l'enfance, ins- tituée par l'Union internationale de la protection de l'enfance.

A L'ÉTRANGER. — En *Angleterre*, après six mois d'absence du pouvoir, M. Anthony Eden reprend la totalité de ses fonctions au Foreign Office.

— En *Egypte*, les condamnations à mort pro- noncées le 1ᵉʳ octobre par le tribunal révolution- naire sont commuées en détention perpétuelle.

— Troubles graves en *Guyane anglaise*. Des troupes et des navires de guerre sont envoyés en renfort.

— A l'*O. N. U.*, la Turquie, le Brésil et la Nouvelle-Zélande sont élus au Conseil de sécurité.

MARDI 6. — Rentrée du Parlement. L'Assem- blée nationale ouvre la discussion sur la politique sociale du gouvernement.

A L'ÉTRANGER. — Au *Tonkin*, les attaques du Viet-Minh redoublent. Plusieurs postes franco- vietnamiens sont en difficulté. L'un d'eux, dans le secteur de Kesat, à 40 kilomètres au sud-est de Hanoï, tombe entre ses mains.

— La grève des dockers américains, qui a para- lysé le port de *New-York* pendant six jours, est terminée.

MERCREDI 7. — Les retraites et pensions des assurés sociaux sont revalorisées de 20 %.

— M. Jean Pebellier, député paysan de la Haute- Loire, résigne son mandat de député pour per-

mettre à son frère Eugène, ancien député, relevé de l'inéligibilité, de se faire élire.

— Le grand prix des Beaux-Arts de la Ville de Paris, d'une valeur de 400 000 francs, est attribué au sculpteur René Iche.

A l'étranger. — M. Wilhelm Pieck est réélu président de la République d'*Allemagne orientale.*

JEUDI 8. — A l'étranger. — Ouverture, à *Margate*, du Congrès du parti conservateur de *Grande-Bretagne.*

— A *La Haye* s'ouvre le IIe Congrès de l'Europe, sous la présidence de MM. Spaak et de Gasperi.

— La Grande-Bretagne et les Etats-Unis annoncent le retrait de leurs troupes de la zone A de *Trieste.* Le territoire libre restera ainsi partagé entre l'Italie et la Yougoslavie. Satisfaction nuancée à Rome. Indignation à Belgrade.

— Aux *Etats-Unis*, M. James P. Mitchell est nommé secrétaire au Travail, où il succède à M. Martin Durkin, qui a démissionné récemment.

VENDREDI 9. — L'Assemblée nationale approuve la politique économique et sociale du gouvernement Laniel, par 299 voix contre 242.

— Le grand prix de littérature musicale est décerné conjointement à MM. René Dumesnil, pour son *Histoire illustrée du théâtre lyrique*, et Joseph Samson, pour sa *Polyphonie sacrée en France, des origines à nos jours.*

— Ouverture, à Paris, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, jusqu'au 18 octobre, du IVe Salon de l'équipement de bureau.

A l'étranger. — Le Dr Adenauer est élu chancelier de la République fédérale de l'*Allemagne occidentale.*

— Ne tolérant pas de régime communiste au sein du Commonwealth, la Grande-Bretagne décide de suspendre la Constitution de la *Guyane anglaise.* Les ministres guyanais sont destitués et l'état d'alerte est proclamé.

— Mort, en *U. R. S. S.*, à l'âge de 62 ans, du sculpteur soviétique Vera Moukhina.

SAMEDI 10. — A l'étranger. — A *Trieste*, mouvements de troupes des deux côtés de la frontière. Le maréchal Tito déclare qu'à la seconde même où un soldat italien pénétrera dans la zone « A », les Yougoslaves y entreront également.

— A *Vienne*, IIIe Congrès de la Fédération syndicale mondiale (F. S. M.), qui groupe les organisations ouvrières procommunistes des pays occidentaux et des pays de l'Est. Plus de 500 délégués. Thème central : « L'unité d'action ».

— Le bulletin de l'*Agence Fides* signale que la Sacrée Congrégation de la Propagande a publié les décrets suivants :

26 juin 1953 : Transfert de S. Exc. Mgr François Tiburce Roche, S. J., du siège épiscopal résidentiel de Tuticorin (*Inde*) au siège titulaire de Amadassa.

19 septembre 1953 : 1° Erection du diocèse de *Belgaum*, formé des districts civils de Belgaum et de Nord Canara (Karwar), détaché de l'archidiocèse de Goa, et de ceux de Bijapur et de Dharwar, détachés du diocèse de Poona.

2° Nomination de Mgr Michel-Joseph Rodrigues (Bombay), camérier secret supranuméraire de Sa Sainteté, comme évêque du nouveau diocèse de *Belgaum*. Mgr Rodrigues, né à Ahmednagar, diocèse de Poona, le 19 octobre 1894, docteur en théologie, fut ordonné prêtre en décembre 1919. D'abord directeur diocésain de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Bombay, il était devenu consulteur diocésain, promoteur de la justice, examinateur du clergé et doyen des districts Sud et Ouest de l'archidiocèse.

3° Annexion au diocèse de *Poona* des districts civils de Sawntwadi et de Ratnagiri, détachés de l'archidiocèse de Goa.

4° Erection des nouvelles provinces de Ranchi, Nagpur, Hyderabad, Bangalore et Madhurai, réorganisation de toutes les anciennes provinc[es] ecclésiastiques de l'Inde, d'après le schéma su[i]vant :

a) Province métropolitaine de *Verapoly*, avec l[es] sièges suffragants de Calicut, Cochin, Kotta[yam], Quilon, Trivandrum des Latins, Vijayapura[m], Alleppey ;

b) province métropolitaine de *Madras-Meliapou[r]* avec les sièges suffragants de Coimbatour et Ve[l]lore ;

c) province métropolitaine de *Pondichéry-Cu[d]dalore*, avec les sièges suffragants de Salem, Kum[-]bakonam et Tanjore ;

d) province métropolitaine de *Bombay*, avec l[es] sièges suffragants de Ahmedabad, Poona et Be[l]gaum ;

e) province métropolitaine de *Calcutta*, avec l[es] sièges suffragants de Krishnagar, Jalpaiguri, Patn[a], Shillong et Dibrugarh. Les préfectures apostolique[s] de Malda, Haflong et Sikkim lui sont rattachée[s] ;

f) Province métropolitaine d'*Agra*, avec les siège[s] suffragants d'Ajmer, Allahabad, Lucknow, Indor[e]. Les préfectures apostoliques de Jhansi et Gorakpu[r] lui sont rattachées.

g) Province métropolitaine de *Delhi et Siml[a]* à laquelle sont rattachées les préfectures aposto[-]liques de Jullundur et de Jammu-Kashmir ;

h) province métropolitaine de *Ranchi*, avec le[s] sièges suffragants de Cuttack et Sambalpur ;

i) province métropolitaine de *Nagpur*, avec l[e] siège suffragant de Raigarh-Ambikapur ; la pré[-]fecture de Jabalpur lui est rattachée ;

j) province métropolitaine de *Hyderabad*, ave[c] les sièges suffragants de Vijayavada, Nellore, Gun[-]tur, Visakhapatam et Warangal ;

k) province métropolitaine de *Bangalore*, ave[c] les sièges suffragants de Mangalore, Mysore et Bel[-]lary ;

l) province métropolitaine de *Madhurai*, avec le[s] sièges suffragants de Tiruchirapally et Tuticorin.

5° élévation du diocèse de *Malacca* au rang d[e] siège archiépiscopal dépendant immédiatement d[u] Saint-Siège.

6° Promotion des Ordinaires des nouveaux siège[s] métropolitains de *Ranchi, Nagpur, Hyderabad, Bangalore* et *Madhurai*, au rang d'archevêque[s] métropolitains des mêmes sièges.

7° Promotion de l'Ordinaire du siège de *Malacc[a]* au rang d'archevêque du même siège.

DIMANCHE 11. — Journée nationale de[s] aveugles.

— Elections dans les territoires d'outre-me[r] pour renouveler les mandats des conseillers d[e] l'Union française. Sur les 61 conseillers élus 25 seulement étaient sortants. Le 4 novembr[e] seront renouvelés les conseillers de l'A. E. F., de[s] Comores et de l'Algérie.

LUNDI 12. — Pour protester contre la chute de[s] cours du bétail, les Syndicats agricoles de 14 dépar[-]tements du Centre et du Sud-Ouest décident d[e] barrer les routes, de 7 à 12 heures, pour les trans[-]ports de viande seulement, cependant que d[e] nombreux maires de petites communes font l[a] grève administrative. Pas d'incidents sérieux.

A l'étranger. — En *Norvège*, élection du nou[-]veau Parlement (Storting). Victoire socialiste.

— Mobilisation en *Yougoslavie*. Presque géné[-]rale en Slovénie et en Croatie, elle est limitée [à] deux classes dans le reste du pays. Moscou inter[-]vient officiellement en faveur de Belgrade. Le gou[-]vernement soviétique soutient les revendication[s] yougoslaves, cependant que Tito demande l'ou[-]verture d'urgence d'une Conférence à quatre.

MARDI 13. — L'Assemblée nationale décide qu[e] les fonctionnaires sont libérés du secret profes[-]sionnel lorsqu'ils témoignent devant la Commis[-]sion parlementaire d'enquête du trafic des piastre[s]

A L'ÉTRANGER. — On signale de *Stockholm* que Comité littéraire de l'Académie suédoise décide accorder le prix Nobel de littérature à M. Winsn Churchill. L'Académie suédoise devra conmer cette décision.

— Mort, à *Hyderabad*, à l'âge de 86 ans, de r Denys Vismara, ancien évêque de cette ville. tré aux Missions-Etrangères de Milan, il était nu en Inde en 1890. Il fut évêque de Hyderad de 1909 à 1948, date à laquelle il donna sa mission.

MERCREDI 14. — Les cardinaux et archevêques France tiennent leur Assemblée d'automne à rchevêché de Paris.

— Le Conseil des ministres décide de proposer Parlement la majoration de 10 % des allocans familiales proprement dites, à l'exclusion de demnité compensatrice et de l'allocation de aire unique.

— Condamné par la Haute Cour de Justice, en 48, à dix ans d'indignité nationale, M. Adrien rquet, ancien ministre, maire de Bordeaux avant pendant l'occupation, qui avait déjà été l'objet ne remise et devait « purger » encore trois nées de sa peine, bénéficie de la grâce présidenlle. Cette décision, rendue publique aujourd'hui, a été notifiée le 1er septembre.

— M. Antoine de Récy, condamné le 31 mai 1952 dix ans de travaux forcés dans l'affaire dite s 100 millions d'Arras, bénéficie d'une grâce dicale et voit sa peine de travaux forcés comuée en prison. Grand malade, le condamné se uve au sanatorium de Liancourt.

A L'ÉTRANGER. — Manifestations antianglo-améaines à *Belgrade*, où des immeubles sont sacgés.

— Au *Tonkin*, puissante offensive française ns la région comprise entre Ninh-Binh, Phun--Quan et la côte du golfe du Tonkin, sur une ntaine de kilomètres de largeur.

JEUDI 15. — Ouverture à Paris des négociations nco-laotiennes.

— Ouverture à Paris du XXIXe Congrès de médee. Quatre cents médecins, pendant trois jours, dieront les problèmes de pathologie, notamment ypertension artérielle.

A L'ÉTRANGER. — A *Stockholm*, l'Académie suéise, réunie en séance plénière, confirme le choix son Comité littéraire en décernant le prix Nobel littérature à M. Winston Churchill.

— En *Australie*, les Anglais font exploser une onde bombe atomique qui se signale par l'emi d'un nouveau type de détonateur.

VENDREDI 16. — Ouverture, à Versailles, jus'au 18 octobre, par un millier de maires de pluurs pays, des états généraux des communes Europe.

— La reine Juliana, accompagnée du prince rnhardt des Pays-Bas, vient à Paris en visite vée.

— Le secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts se voyant ns l'impossibilité de répondre à toutes les revenations du personnel, décide de fermer jusqu'à uvel ordre tous les théâtres nationaux.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, Conférence des oi (Grande-Bretagne, Etats-Unis, France). A dre du jour : le pacte de non-agression avec R. S. S., Trieste, la Corée et la C. E. D.

— En *Allemagne occidentale*, le chancelier Adeuer a formé son nouveau Cabinet.

— Le Congrès national vietnamien de *Saïgon* te une motion rejetant la participation du t-Nam à l'Union française et décidant la conn avec la France d'un traité d'alliance, qui être ratifié par une Assemblée nationale élue uffrage universel.

— Violents incidents aux frontières d'*Israël* et rdanie.

SAMEDI 17. — Réunion, jusqu'au 18 octobre, du Comité national du M. R. P.

— La plus importante des Sociétés de crédit différé, le Crédit mutuel du bâtiment, dont le siège est établi 35, boulevard des Capucines, à Paris, dépose son bilan. Le passif dépasse 5 milliards. Plusieurs milliers de souscripteurs sont victimes du krach.

— Ouverture, à l'Institut catholique de Paris, des deux Journées chrétiennes de la fonction publique, sur le thème : « Loyauté et service public », sous la présidence du cardinal Feltin et en présence du R. P. Mennessier, O. P., aumônier général de l'Union nationale des fonctionnaires catholiques.

A L'ÉTRANGER. — Pendant que l'avance franco-vietnamienne se poursuit au sud-est du delta du *Tonkin*, le Viet-Minh contre-attaque au Nord.

DIMANCHE 18. — A L'ÉTRANGER. — A l'issue de la Conférence de *Londres*, les Occidentaux renouvellent à Moscou leur invitation à une réunion à quatre. Ils décident également de porter le différend israélo-jordanien devant le Conseil de sécurité et de ne pas revenir sur le principe du transfert de la zone « A » de Trieste à l'Italie.

— Les principaux leaders du *Viet-Nam* adressent une motion à l'empereur Bao Daï, lui demandant de transformer le Congrès de Saïgon en Assemblée constituante.

— Les accords militaires franco-cambodgiens sont signés à *Pnom-Penh*.

— La *Turquie* fait une démarche auprès des Occidentaux, en vue de les inciter à régler rapidement la question de Trieste.

— Ouverture, à *Lima*, jusqu'au 25 octobre, de la IIIe Semaine interaméricaine.

LUNDI 19. — Clôture, à Paris, du Conseil national de la J. O. C. F.

— Le prix Rabelais 1953 est décerné à Semur-en-Auxois à M. Georges Ravon pour son livre : *Des yeux pour voir.*

— La reine Juliana et le prince Bernhardt quittent Paris.

— Le secrétaire général et le président du Conseil d'administration du Crédit mutuel du bâtiment, en déconfiture, sont arrêtés sous l'inculpation d'escroquerie et de complicité.

A L'ÉTRANGER. — La Commission politique de l'*O. N. U.* rejette une motion arabo-asiatique demandant l'indépendance du Maroc dans un délai de cinq ans.

— Nouveau coup de théâtre à *Saïgon*. Le Congrès national vietnamien refuse de se dissoudre et entend s'ériger en Assemblée constituante.

— Les *Etats-Unis* suspendent l'aide économique à Israël tant que le gouvernement de Tel-Aviv n'aura pas renoncé à son projet de détourner le Jourdain.

MARDI 20. — Pour protester contre l'écart sans cesse plus grand entre les prix à la production et les prix de détail, les maraîchers et les producteurs de fruits de 35 départements situés au nord de la Loire s'abstiennent, pendant deux jours, de toute expédition aux Halles de Paris, conformément à une décision prise par leurs syndicats.

A L'ÉTRANGER. — Au *Viet-Nam*, dans un ordre du jour à ses troupes, le général de Langlade déclare qu'il est temps pour les nations associées d'Indochine de devenir maîtresses de leur destinée.

— L'Agence *France-Presse* annonce que S. Exc. Mgr Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique au Canada, a été nommé nonce apostolique en *Espagne*, en remplacement de S. Em. le cardinal Gaetano Cicognani.

Né à Nimis (diocèse d'Udine), en 1898, Mgr Antoniutti fut ordonné prêtre en 1920, devint archevêque titulaire de Synnade et délégué apostolique en Albanie, en 1936 ; en juillet 1937, il fut envoyé

en Espagne, chargé d'une mission spéciale de la part du Pape Pie XI ; le 21 septembre de la même année, il fut nommé chargé d'affaires du Saint-Siège auprès du gouvernement de Burgos. Depuis 1938, il occupait le poste de délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve.

MERCREDI 21. — Le Conseil des ministres décide d'adresser une note à l'empereur Bao Daï et au gouvernement vietnamien. Cette note précise les principes suivis par la France pour l'indépendance des Etats associés et demande à ses destinataires des explications.

— Grève de vingt-quatre heures des maraîchers parisiens.

JEUDI 22. — La France offre ses bons offices en vue d'aboutir à un règlement du problème de Trieste.

— Venant à Paris pour la signature du traité franco-laotien, le roi Sisavang Vong est accueilli par le président de la République. Le traité est signé à l'Elysée. Le Laos acquiert « indépendance et souveraineté », mais s'engage à rester dans l'Union française.

— A Paris, rue François-Ier, jusqu'au 24 octobre, IVe Congrès de l'Association Notre-Dame de Salut.

— L'ex-sultan du Maroc, exilé en Corse, est transféré de Zonza à l'île Rousse.

— Mort à Paris, à l'hôpital de la Salpêtrière, à l'âge de 49 ans, du clown Rhum, de son vrai nom Enrico Sprocani. Fils d'acrobate, il devint un clown remarquable.

— A Paris, ouverture du IIIe Salon d'art sacré.

— Mort, à Paris, du Dr Pierre Le Foyer, à l'âge de 52 ans. Chirurgien des sanatoriums publics, il avait été l'introducteur du pneumothorax extra-pleural.

A L'ÉTRANGER. — Le Dr Walther Schreiber, candidat des partis chrétien-démocrate et démocrate libre, est élu bourgmestre de *Berlin-Ouest*.

— Au *Tonkin*, une colonne française occupe Phu-No-Quan, centre principal de ravitaillement viet-minh de la région au nord de Thanh-Hoa.

— A *Stockholm*, le prix Nobel de médecine 1953 est attribué au Dr Fritz-Albert Lipmann, 54 ans, professeur de biochimie à la Faculté de médecine de Harvard (E.-U.), et au Dr Hans-Adolph Krebs, 53 ans, professeur de biochimie à l'Université de Sheffield (Grande-Bretagne), pour leurs découvertes sur le mécanisme élémentaire de la vie à l'intérieur de la cellule humaine. Les deux lauréats sont nés en Allemagne ; leurs travaux sont étroitement liés et se complètent dans une certaine mesure.

— A *Londres*, la Chambre des Communes accorde sa confiance au gouvernement de M. Churchill pour la politique pratiquée en Guyane.

— En *Calabre*, où les pluies diluviennes ont fait déborder huit rivières, près de 100 morts, 300 blessés et des milliers de sans-abri. Dégâts considérables.

VENDREDI 23. — L'Assemblée nationale clôt à 4 heures du matin le débat agricole. L'ordre du jour accepté par le gouvernement est voté par 320 voix contre 252.

— Ouverture, à Nice, jusqu'au 26 octobre, des Journées médicales internationales.

SAMEDI 24. — Journée mondiale des Nations Unies.

— Ouverture, à Rennes, jusqu'au 27 octobre, du Ve Congrès national des Associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. Thème du Congrès : l'équipement en matériel et en personnel des services de sauvegarde de l'enfance.

A L'ÉTRANGER. — Coup de grisou dans une mine de *Liège*. 26 tués, 14 rescapés dont 13 blessés.

DIMANCHE 25. — Journée nationale des vieillards.

— Ouverture des conférences protestantes du Consistoire de Paris, dont le sujet général est cette année : « Valeur de l'homme ». La première conférence est faite par le Dr Jean de Rougemont, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, sur « L'homme et la biologie ».

— Le cardinal Spellman, archevêque de New York, arrive à Paris, venant de Bruxelles. Il séjournera jusqu'au 27 octobre au matin.

— Clôture du Congrès du Mouvement de libération du peuple, ouvert le 22 octobre. Les résolutions du Congrès, qui groupa 200 délégués, visent à transformer progressivement ce mouvement en organisation d'action politique.

13 déc. 1953. — N° 1162. — Nouvelle série : N° 249

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.